

le lien des chercheurs cévenols

font
VIVE



Sommaire

O. Pujol : Pierre Richard et son terroir d'adoption 1 □ **Compte rendu** : L'Assemblée générale du LCC-Font Vive à Saint-Ambroix 3 □ **R. Valladier-Chante** : La vinification dans les vignes – le *penariun* ou la *penaria* 5 □ **P. Roland** : Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703 - (14) - Communauté de Grizac 7 □ **G. Caillat** : Cultiver son pré – Individualisme agricole et résistances communautaires en 1730. 10 □ **J. Ménard** : Histoire résumée de la famille Ménard (d'après *Der Deutsche Huguenott*, traduit par Mme Maurin) 13 □ **I. Rauzier** : Un instituteur cévenol sous la IIIe République – Numa Rauzier 14 □ **Questions – Réponses** 18 □ **Recensions** : Aymat Catafau - Les celleres et la naissance du village en Roussillon (P.-A. Clément). ○ Marthe Moreau - Les Châteaux du Gard (A. Claveirole) 20 □ Sites Internet ○ Visite de St-Ambroix III □

n° 115

octobre-décembre 1998

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)

Président honoraire: Yannick CHASSIN du GUERNY

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des Communes de Concoules et Génolhac

Bureau :

Présidente : Claire Mouchebœuf
Rédacteur en chef : Pierre A. Clément
Conseiller technique : Marcel Daudet
Trésorier : Jean-François Pastre
Secrétariat - Courrier : André Claveirole

Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - P. Cabanel - G. Collin - C. Crosnier - E. Dumas - A. Durand-Tullou - H. Duthu - F. Girard - J.-B. Elzière - N. Faucherre - F. Penchinat - C. Potay - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - A. Venturini - M. Wiénin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :
Pierre A. Clément - B.P. 1 - 30350 CANAULES.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Cotisations :

Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : **125 francs.**
De soutien : **150 francs.**
Vente au numéro : **35 francs.**

Versements :

Par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**
Par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**
Les versements doivent être adressés au Trésorier :
Jean-François Pastre - 23, rue de l'Eglise - 93370 MONTFERMEIL.

Secrétariat - Courrier :

André Claveirole - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 VALENCE.

e-mail: lccevenols@aol.com

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par ICHTHUS S.A. 30420 CALVISSON

dans nos prochains numéros...

- P.-A. CLÉMENT: La délimitation de la baronnie d'Hierle par les mesures à grain.
- G. LIOTARD: La loge de Barjac et ses membres (2e partie).
- M. WIÉNIN - R. THIBON: Débat autour des microtoponymes.
- Y. CHASSIN du GUERNY: Création d'une école pour les habitants du mas d'Estelle, paroisse d'Arigas (1688).



Le reportage photo de l'Assemblée générale (page 2) et du repas a été réalisé par Madame Gardies.

Après l'Assemblée générale,
le repas à la Bastide des Senteurs



Photo de couverture (en hommage à notre nouvelle Présidente) - Le château de Portes

Pierre Richard et son terroir d'adoption

Pierre Richard nous a quittés il y a trente ans.

Né à Angers en 1918, il suivait les cours de la faculté de médecine, à Paris, lorsqu'il fut mobilisé en septembre 1939.

Après l'armistice, il avait été affecté comme chef de groupe aux Chantiers de Jeunesse, dans un camp situé près de Villemagne, au-dessus de Meyrueis. A l'occasion de coupes de bois sur l'Aigoual, il s'était lié d'amitié avec un personnage mythique, Henri Soulerin. Ce garde forestier était passionné – comme lui – par la nature et son histoire.

Cette rencontre fut déterminante pour son existence.

Après avoir débuté en Dordogne à Saint-Céré, le docteur Pierre Richard choisit de venir vivre en Cévennes et s'installa aux Vans en 1951, tout à la joie de retrouver le "papé" Soulerin qui avait été muté à Malons. Ce fut – a écrit Jacques Cauvin – *"la rencontre prédestinée d'une vocation exigeante et du terroir le plus apte à la voir s'épanouir"*.

Ardéchois et cévenol par adhésion, néo-cévenol avant la lettre, d'avant 1968 qui fut aussi l'année malheureuse de son décès, Pierre Richard s'immergea dans son terroir d'adoption dont il s'enrichit autant qu'il le servit.

Un terroir trop petit ? déjà banalisé par l'uniformité de l'univers moderne ? irrémédiablement fini ? Le docteur Richard, au travers de ce qu'il fit en même pas deux décennies, démontra qu'il ne le pensait pas.

Ce *pays des Vans* est vaste car il est comme démultiplié par son extraordinaire diversité. Le paysage, les cultures, le terrain, le climat, l'habitat, varient d'un kilomètre à l'autre. Les contrastes y sont étonnants des hautes crêtes et vallées encaissées de la Cévenne aux étendues calcaires du bas Vivarais. Le docteur Richard était attentif à la richesse de la géographie locale. Il l'étudia, la célébra et la fit connaître tout en luttant avec acharnement pour sa sauvegarde dans ses sites, sa flore, sa faune, dans les témoins de son passé préhistorique et historique, dans le patrimoine de ses aménagements ruraux.

Avec le souci d'un accueil maîtrisé des visiteurs et de la protection des milieux, bien avant que les concepts d'environnement ou d'écologie ne deviennent à la mode, il présida le Syndicat d'Initiative des Vans. Il ne finissait pas d'explorer ce territoire, découvrant par exemple ses maisons abandonnées, dont il faisait les "hermitages" d'un futur Parc National Culturel des Cévennes, ses ruisseaux ou ses sources secrètes, dont cette *Font Vive* cachée près de GrosPierre, dans un recoin imprévu et frais, au pied d'une blanche colline calcaire.

Et puis ce territoire porte, en contre-point de l'étroitesse de son espace, l'immensité d'un temps écolé, du temps des hommes depuis leurs premières traces de la préhistoire. Pierre Richard, dans sa recherche de la particularité de ce pays, remonta très haut dans l'histoire de son occupation. Il fut aussi préhistorien, ardent promoteur de la recherche préhistorique bas-vivaroise, inventeur et recenseur minutieux de sites préhistoriques. Ses trouvailles enrichirent le musée des Vans.

Génération après génération, les hommes du *pays des Vans* ont élaboré une culture pétrie d'humanisme, mûrie dans de bons ou de terribles siècles, enrichie par la somme de l'expérience des Anciens. Cette culture, Pierre Richard voulut la faire sienne et la défendre. Il fonda en mai 1960 la revue *Font Vive*, dont les numéros servirent à une connaissance profonde, culturelle dans tous les sens, du pays cévenol.

Elément de cette Cévenne, le *pays des Vans* était toujours porteur pour Pierre Richard d'une identité culturelle forte et vivante. Cette culture, avec ses valeurs, son savoir, sa sagesse, en faisait toujours la singularité. Nourricière de ses hommes, elle vivait par eux. Richard pensait qu'elle gardait toujours un sens dans la société "moderne", industrielle et urbaine. L'ultime témoignage de son amour du haut-pays d'Oc, la dernière synthèse de son grand savoir (historique, ethnographique, religieux, géographique,...) fut le *glossaire* que Pierre Richard avait rédigé pour la publication du *Voyage avec un âne à travers les Cévennes* de Stevenson aux éditions *Racines d'Oc* (Aubenas, 1968, réédition 1973). Peu de jours avant sa mort (21 novembre 1968), dans le mal qu'il endurait avec un courage exemplaire, il se préoccupait de la publication de ce livre qui – entré au catalogue Privat – fait encore aujourd'hui l'objet d'une importante diffusion.

Ce territoire portait l'immensité du devenir, des projets et des perspectives qui se faisaient pour lui. Dans le bouillonnement d'idées des années 1960, le *pays des Vans* fut un de ces grands lieux où se rêva et se pensa l'avenir des Cévennes. Autour de Pierre Richard se rassemblèrent bientôt, avec l'élite régionale restée fidèle à ce terroir, des personnalités de l'extérieur attirées par le rayonnement de son action. Il fut le fondateur et le chef de file de *l'Association Font Vive*, créée en décembre 1961 afin de porter et de réaliser un projet: celui d'un Parc National Culturel des Cévennes^[1]. Nous voulons ici redire haut que Pierre Richard n'était pas passéiste, mais qu'il avait à cœur –lui homme de foi et de cœur– tout ce qui touchait à la rénovation régionale: la restauration de l'artisanat dans le *pays des Vans*, le renouveau d'une agriculture qui permette de redonner espoir, indépendance et dignité aux paysans, l'essor d'un tourisme contrôlé, l'accueil d'hôtes venant s'y reposer, s'y ressourcer ou travailler dans des lieux de sérénité, de paix et d'équilibre rappelant ce *parc national du silence* que recherchait Georges Duhamel dès 1932,...

Le docteur Richard appartient aujourd'hui à l'histoire des Cévennes des années soixante, et les bonnes études qui commencent à s'y intéresser le citent toutes sans exception. Années de réflexion, d'utopies, de militantisme, de déceptions, de réalisations, d'interrogations. Beaucoup de personnes de toutes conditions se tournèrent alors vers ce médecin de campagne qui avait servi de modèle à l'un des personnages d'André Soubiran dans *Les Hommes en Blanc*. Sans jamais se lasser, il avait travaillé de façon totalement désintéressée (en se passant des encouragements et en refusant tout avantage) au présent et à l'avenir des Cévennes, tout simplement parce qu'il croyait en la force de l'Esprit sur les prétendues fatalités.

Trente ans après sa disparition, *le Lien des Chercheurs Cévenols*, humble rejet issu de la souche vivante *Font Vive*, n'oublie pas.

Olivier POUJOL

[1].- voir Olivier Pujol, *Le mouvement cévenol 1950–1970*, in *Causses et Cévennes*, 1992, numéro 1.



Assemblée Générale du L.C.C. – Font Vive

Saint-Ambroix, 20 août 1998

Cette année, après trois échappées lozériennes, notre association retrouvait le Gard pour y tenir son Assemblée générale.

Le président Y. Chassin du Guerny ouvre la séance en rappelant quelques traits de l'histoire de Saint-Ambroix: sa conversion précoce à la Réforme, son activité industrielle et notamment l'existence d'un atelier de verrerie spécialisé dans la fabrication de vitraux. Il cite enfin les articles de M. Liotard sur *St-Ambroix militaire*, publiés dans notre bulletin.

M. Dugas, maire de St-Ambroix, prend alors la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants, parmi lesquels il reconnaît de nombreux amis. Il signale que la Maison des Associations dans laquelle nous nous trouvons appartenait, jadis, à une famille de filateurs locaux.

Il annonce que la municipalité s'est rendue acquéreur de la totalité des terrains du plateau du Dugas et qu'un projet de rénovation de ce site sera lancé cette année. Il forme le vœu que des adhérents au LCC participent aux recherches en archives sur ces lieux chargés d'histoire.

Le président reprend la parole pour déplorer l'absence de Marcel Daudet (sans doute pour la première fois depuis au moins 10 ans). Il rend hommage à son travail d'organisation, son apport personnel à l'évolution du Bulletin, à la réalisation du numéro 100, à ses travaux personnels. Il salue également le dévouement de François Penchinat –notre ancien trésorier– également absent.

Mr du Guerny aborde ensuite son cas personnel : porté à la Présidence de notre association il y a huit ans et résidant actuellement dans le Lot, il souhaiterait être remplacé par quelqu'un plus proche des Cévennes et connu par ses travaux sur cette région.

C'est alors au tour de A. Claveirole, désigné comme secrétaire l'an dernier, de rendre compte de son activité au cours des mois écoulés. Il présente d'abord ses excuses aux adhérents qui n'ont pas trouvé, jointe au dernier bulletin, la convocation annoncée à cette Assemblée générale. L'erreur de l'imprimeur a heureusement pu être rectifiée à temps et apparemment sans dommages: le nombre des adhérents présents en témoigne.

Déjà rodé à la fabrication du bulletin par sa collaboration avec M. Daudet, cette activité n'a pas posé au secrétaire de problème particulier. Par contre, la constitution d'une bibliothèque de référence des hors série, leur reproduction et leur diffusion, ont donné quelques tourments au secrétariat (qui a

découvert, à l'occasion, la valeur toujours actuelle de cette documentation et l'intérêt que de nombreux adhérents lui portent). L'édition de l'*Etat des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan* a connu un vif succès. D'autres hors série ont été soit mis à jour, soit recomposés pour en améliorer la présentation.

Le secrétariat a du reprendre entièrement le fichier des adhérents, pour des raisons d'incompatibilité entre l'ancien fichier de M. Daudet (actuellement utilisé par notre trésorier) et le matériel du secrétaire actuel. L'existence de deux fichiers distincts n'est pas saine et nous tâcherons de remédier à cette situation.

Enfin, en vue de faciliter les échanges d'informations ou de textes avec le secrétariat, A. Claveirole cherche à promouvoir le courrier électronique et l'utilisation d'Internet. Après un démarrage assez lent, le volume des échanges est maintenant encourageant.

Le nouveau trésorier, J.-F. Pastre, prend ensuite le relais pour communiquer à l'assemblée les comptes Recettes et Dépenses et le Résultat de l'exercice 1997; exercice de transition, dans lequel M. Daudet enregistrait les recettes et les transmettait à M. Penchinat, d'où un certain décalage dans le temps qui explique deux résultats nets différents (+ 1891,45 Fr ou -3268,65 Fr).

Nous avons choisi de donner ci-dessous le résultat le moins favorable, étant entendu qu'il ne s'agit-là que d'un problème de présentation, sans incidence sur l'équilibre financier de notre association.

Par ailleurs, le trésorier saisit l'occasion de la présence de nombreux adhérents pour rappeler que la négligence de certains entraîne de fastidieuses relances et des dépenses inutiles. Il demande à chacun de veiller au règlement ponctuel de sa cotisation dès le mois de janvier. (Le secrétariat étudiera avec le trésorier un moyen simple pour signaler le retard de cotisation et la fin de l'abonnement sur l'étiquette de routage du bulletin.) M. Pastre remercie les adhérents qui, dans la proportion de 30%, acquittent une cotisation de soutien.

Le directeur du P.N.C., Mr Moulinas, et Mme Capucine Crosnier n'ayant pu se libérer, avaient chargé François Girard de les représenter. Celui-ci, dans une brève allocution, se félicite de la collaboration entre le Parc et LCC et rappelle les deux pôles d'action du PNC: dans les domaines culturel et de protection de la nature.

P.A. Clément intervient à son tour pour remercier Y. Chassin du Guerny et souligne que pendant huit années de présence à

BILAN LCC 1997 (F. Penchinat)

Recettes

- Cotisations	36 995,00
- Hors série	6 531,50
- Subventions	
PNC	8 000,00
Mairie de Génolhac	1 000,00
Mairie de Concoules	500,00

Total : 53 026,50

Dépenses

- Imprimerie	40 195,50
- Routage bulletin	1 350,45
- Frais secrétariat	5 795,20
- Impression Hors série	1 820,00
- Frais Présidence	3 000,00
- Frais Comité de rédaction	934,00
- Investissements	3 200,00

Total : 56 295,15

Résultat net de l'exercice 1997 : - 3 268, 65 Fr

la tête de notre association il a largement contribué au nouveau palier franchi par L.C.C. Il propose donc que lui soit décerné le titre de Président honoraire, que l'assemblée lui accorde à l'unanimité.

Pierre Clément constate que, si le nombre de nos adhérents reste sensiblement constant, on se rend compte que les adhérents récents vont permettre d'aborder de nouvelles périodes ou de nouveaux sujets. Il cite la venue parmi nous du vicomte de Brisis, de Robert Valladier-Chante ou de Nicolas Fauchère (spécialiste de l'architecture médiévale).

On trouve précisément à St-Ambroix, dit-il, un exemple d'urbanisme et de fortifications caractéristique.

Puis notre rédacteur en chef aborde le problème du remplacement de notre Président. Malgré de multiples appels et alors qu'aucune candidature ne s'était manifestée, il a eu la chance de rencontrer Mme Claire Mouchebœuf, jeune architecte-archéologue au cursus déjà impressionnant, qui consacre une grande partie de son temps à la restauration du château de Portes. Il signale aussi le remarquable travail qu'elle a effectué en "recalant" avec succès le compoix de Portes (1640) sur le cadastre napoléonien, permettant ainsi, entre autre, de retracer les plans de l'ancien village aujourd'hui disparu. (Incidentement, P.A. Clément souligne tout l'intérêt des études effectuées à partir des anciens compoix.)

Il propose donc le vote de l'assemblée sur cette candidature.

Après l'acceptation unanime des participants, Pierre Clément invite Claire Mouchebœuf à monter sur l'estrade et à se joindre aux membres du Bureau.

Notre nouvelle Présidente remercie alors l'assemblée de sa confiance et se présente plus complètement. Après avoir été conférencière au château de Chambord pour la CNMHS (1986–88), animatrice au chantier de restauration du château de Portes (1990–94), chargée d'études pour la ville de Québec (1996),... elle suit actuellement les cours du Centre d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments Anciens, dit "Ecole de Chaillot". Elle séjourne au moins une semaine par mois à Portes pour la conduite des travaux de restauration.

Respectant une pratique désormais bien établie, s'engage alors un "tour de salle", au cours duquel chacun peut faire part de ses travaux ou de ses attentes.

- M. Baudouï travaille sur la région du Vigan.

- A. Venturini vient de publier le *Cartulaire des Hospitaliers de St-Gilles*. Il a en projet un bilan des archives des communes du Gard. Il signale que les AD30 ont récupéré les deux compoix de Blandas (seigneur et communauté), mais déplore que les municipalités aient perdu peu à peu une grande partie de leurs archives médiévales.

- M. Girard, maire de Sénéchas, désirerait être informé de tous les documents médiévaux concernant sa commune.

- Mme Breton demande s'il existe des bibles écrites en occitan.

- Mme Aubin félicite la nouvelle Présidente et se déclare intéressée par le compoix de Portes/Peyremale. Egalement par la famille La Tour du Pin.

- L'abbé Chapus (qui dessert Goudargues) revient de St-Jacques de Compostelle.

- R. Laganier (ing. à la DDE) s'intéresse à la haute vallée de l'Ardèche et aux problèmes du passage d'un compoix ancien au cadastre napoléonien.

- M. et Mme G. Maurin sont toujours à la disposition du LCC pour la traduction d'articles extraits du bulletin de l'association "*Der Deutsche Huguenott*".

- Mme Gaidan a mis au propre une généalogie Poujol; elle travaille toujours sur les gentilhommes verriers et les galériens de Nîmes, Alès, Uzès (Elle en a recensé 608).

- M. Méric vient d'éditer un petit document sur l'assemblée de Campros... et s'occupe beaucoup de protection de la nature.

- Mme Méric poursuit l'histoire de ses ancêtres francs-comtois.

- Marthe Moreau vient de publier un livre sur les châteaux du Gard [voir recension, p.20].

- J. de Bary effectue des recherches sur les Ve et VIe s. (dont l'histoire a été complètement altérée par les Carolingiens).

- M. Deschard signale que son association *Généalogistes des Cévennes* a trouvé sur un site Internet canadien des abjurations de protestants cévenols.

- C. Caillat s'intéresse toujours au village de Rousses et à l'interpénétration entre seigneuries gardoises et gévaudanaises; il étudie également les toponymes et le bilinguisme occitan/français.

- Paul Chapel poursuit ses recherches sur les tours à signaux.

- Pierre Chante s'intéresse à l'histoire du village de Rochegude et complète ses recherches sur la famille de Barjac.

- Pierre Rolland a participé à l'ouvrage "*Itinéraires protestants en Languedoc*", réalisé sous la direction de Patrick Cabanel; il poursuit des recherches sur St-Martin-de-Boubaux et sur la famille Gibert, émigrée aux USA et à Guernesey.

- Gérard Collin a désormais des activités débordant largement les Cévennes: il prépare actuellement un film sur les Cisterciens en Languedoc-Roussillon et recherche un "diffuseur".

- Mme Duthu confirme le dépôt aux AD48 des archives de Barre-des-Cévennes et que leur classement est terminé.

- M. Pieters est propriétaire des archives de la Rouvière, dans lesquelles figurent de nombreux compoix. Il cherche à établir le lien entre les Chambon des Vans et ceux de Saint-Ambroix. Cette famille a donné un maire à St-Ambroix, sous la Restauration.

Après ce tour d'horizon, la séance est levée et les participants sont invités à participer à un très sympathique apéritif offert par la municipalité de Saint-Ambroix.

Nombreux sont les adhérents qui se dirigent ensuite vers St-Victor de Malcap, où les attendait un excellent repas à *La Bastide des Senteurs*.

L'après-midi fut consacrée à la visite du Saint-Ambroix antique et médiéval, sous la conduite de P.A. Clément et de G. Liotard, accompagnés de MM Rodier et de Faget.

le Secrétaire

Participants à l'assemblée :

Mmes : André, Breton, Calveyrac, Chéron, Corbier, Duthu, de Fontanes, Moreau, Mouchebœuf.

Mmes et MM. : Aubin, Augustin, Bruguerolle, Clément, Drouet, Gaidan, Gardies, Méric, Noyen, Pastre, Pieters, Polge, Puech, Vogt-Gauch, Vigne.

MM : Agniel, Alègre de la Soujeole, Astier, de Bary, Baudouï, Chapel, Chassin du Guerny, Caillat, Chapus, Claveirole, Collin, Courtois, Delauzun, Deleuze, Deschard, Dumas, de Faget, Gauthron, Guignon, vte. d'Hérial de Brisis, Liotard, Macé, Maurin, Raymond, Rolland, Talon, Thibaud, Thoulouze, Venturini.

Excusés :

Mmes : Buray, Donzel, Dubien, Durand-Tullou, Gaujac, Lahaye, Lavenu, Potay, Rost.

Mmes et MM : Cazalet, Daudet, Thème.

MM : Bolmont, Boudon, A. Bruguerolle, Bruguière, Brun, Canonge, Carbonel, Carbonnier, Cavallier, Delorme, Dumanchin, Flaissier, Gigonzac, Girard, Granier, Helming, Joyaux du Parlier, Lafont, Laizé-Dunal, Lardans, Maurin, Nordez, Pagès, M. Pastre, Petit, Pintard, Richard, Rivière, de Seynes, Tardieu, Vignal, Voisin-Roux, Wienin.

La vinification dans les vignes

Le *penarium* ou la *penaria*

bâtiment médiéval

par Robert VALLADIER-CHANTE

Lors de l'étude des estimations fiscales de 1464 de Vallon (paroisse de *Sant Saornin de Avalon*, en Bas-Vivarais), mon attention avait été attirée sur un mot de lecture difficile car la graphie était mauvaise. Je lisais *penere* ou *pevere*, ou *periere*. Deux tenanciers Antoine Brengier et Pastora Chanta déclaraient posséder chacun la moitié d'une maison ou *penere* (*hospicio sive penere*) au-dessous de la forteresse. Mais je ne comprenais pas le sens de ce mot.

J'en étais resté là lorsque je lus dans un terrier de reconnaissances à noble Marguerite de Tecellis, établi en l'an 1406 par Me Jacques Peschire de Vallon, qu'une terre était déclarée au terroir de la *Penaria* (le mot est écrit en deux fois) ou de *las Cayradas*. Le terroir des Cayradas est proche de *la Vinhassa* et du ruisseau de *Trebouillon*, au quartier de St-Pierre, au-dessous du Chastelas vallonnais.

Enfin, ayant entrepris avec Jacques Schnetzler l'étude des estimations de Faugères, paroisse de la Cévenne vivaroise, quelle ne fut pas notre surprise de relever l'existence de sept *penore*, dont deux sur le territoire de Paysac! Un de ces *penore* est dit à un niveau (*unius stegie*), un autre est de deux niveaux (*duorum stagarum*). Il s'agit donc de bâtiments en pierre, dont la valeur est d'ailleurs fixée de 1 à 4 Livres. A titre indicatif, les maisons sont estimées, selon leur importance, de 4 à 10 Livres et un journal de vigne vaut généralement 10 sols. Tous ces édifices sont dits *in vinea*, dans la vigne. Un Faugérois déclare aussi en 1464 un *tinal* contigu à sa vigne. Nous avons affaire à des constructions situées au milieu du vignoble, éloignées des habitations. Des bâtiments étroitement liés à l'activité viticole.

Quelle était la fonction exacte de ces installations ? Quel sens donner aux mots *penere*, *penare*, *penaria* ?

Ces termes sont dérivés du latin *penus*, *penum* qui, au temps de Cicéron, désignait les provisions, les comestibles (notons au passage que l'absence de comestibles est curieusement dénommée aujourd'hui par un dérivé de ce mot: la pénurie). Mais, au Moyen Age, le mot avait pris un sens plus précis. Le dictionnaire de latin médiéval de Du Cange indique: *penorum*, *penarium*, employé pour *cella* ou *vinarium*, c'est-à-dire le cellier, local où l'on fait le vin. Le *penarium* ou la *penaria* remplissaient donc les fonctions de cave ou de cellier. Il paraît de ce fait établi qu'au Moyen Age on ne vinifiait pas dans des caves situées sous la maison d'habitation, mais plutôt dans des bâtiments spécialisés, jouxtant les vignes.

Cette coutume perdurera peut-être jusqu'au XVIII^e siècle. En effet, le mot *penarium* paraît être remplacé par le mot *tinal* à partir du XVI^e siècle. Dans une étude sur Vinezac, en Vivarais, réalisée d'après les compoix de 1595 et 1653 et consignée dans les actes du colloque de Vinezac publiés en 1986, Michel Rouvière signale la présence de nombreux tinals dans les vignes, dont l'un a une surface de 38 m².

Curieusement, ces bâtiments sont déclarés par des tenanciers "étrangers". L'auteur déduit de ces observations que la vinification s'effectuait *in situ*.

Le recensement de *tinals* dans les compoix indique bien que ces installations avaient une valeur vénale et qu'elles pou-

vaient encore être utilisées dans certaines régions. Il est cependant probable que l'ère du *penarium*, procédant d'une économie de paix, touchait alors à sa fin. L'insécurité de la période des guerres religieuses paraît avoir mis un terme à une pratique fort ancienne qui avait survécu aux troubles de la Guerre de Cent Ans. C'est probablement la raison pour laquelle dans son *Théâtre d'Agriculture et Mesnage des champs*, Olivier de Serres ne fait aucune référence à cette pratique. Décrivant une *maison champêtre* fortifiée groupant l'ensemble des habitations et des bâtiments agricoles, le maître du Pradel place les celliers et les caves "à l'endroit de la maison le plus net, esloigné de retraits, cloaques, estables, poullailliers, bains, fours et autres lieux puants... aucune mauvaise senteur n'y sera apportée, de peur de la communiquer au vin".

Les bâtiments construits au Moyen Age ont aujourd'hui disparu, pour la plupart. Leur appareillage de pierres a été utilisé à d'autres fins. Ils ont pu être transformés en granges ou être intégrés dans la structure d'un mas. Pourtant, les fondations de ces édifices, forcément construits sur voûte et en partie enterrés, peuvent encore exister. Elles sont évidemment à rechercher aux endroits où il y avait de l'eau, près d'une source, d'un puits ou d'un ruisseau. Car, pour faire du vin, il faut de l'eau. Il est possible que les archives photographiques de Michel Rouvière puissent révéler des images d'anciens *penaria*.

S'il est compréhensible que le *penarium* ait déserté nos paysages, on peut s'étonner, en revanche, qu'il ait laissé si peu de traces dans la toponymie ardéchoise: rien dans le *Dictionnaire Topographique de l'Ardèche*, ni dans celui de la Drôme, pas davantage dans la *Toponymie du Velay*. Le *Dictionnaire Topographique du Gard* livre sept toponymes semblables:

- la Penarié, dans la commune d'Alzon (terre de la Penarié en 1263, mansus de Penaria en 1410);
- la Penarié, ferme de la commune de Quissac;
- la Penarié, ferme de St-Martin-de-Corconac (1553);
- la Penarié, ferme de la commune de St-Nazaire-des-Gardies;
- la Penarié, ferme de la commune de Ste-Cécile-d'Andorge;
- la Penarié, ferme de la commune de Valleraugue (1552);
- Penaris, ferme de la commune de St-Marcel-de-Fonfouillouse (1553).

Par ailleurs, André Claveirole a bien voulu nous signaler la mention, dans un compoix de 1644 et dans les brevets suivantes –notamment celle de 1691– d'un *mas de la Penarié* à St-Paul-la-Coste. Cette série impressionnante de noms de lieux atteste l'importance qu'eut jadis la *penaria* dans les régions viticoles de la Cévenne.

Le mot nous a été transmis également comme nom de famille. Le *Dictionnaire des Noms de famille du Haut-Vivarais* signale des PENARIEU à Serrières (en 1464, Johannes PENERERII) et dans une étude récente sur la viguerie du Vigan, Y. Chassin du Guerny note un Pierre PENARIE à Valleraugue au XVI^e siècle. Enfin, A. Claveirole a relevé l'existence de familles PENARIER, au début du XVIII^e siècle, à l'Olmède et à la

Cessenade (paroisse de St-Paul-la-Coste).

Ces références patronymiques sont très importantes, car elles indiquent de façon irréfutable que le *penarium* existait déjà aux XI^e et XIII^e siècles, lors de la formation des noms de famille.

On traitait donc la vendange dans des installations fonctionnelles qui devaient être très nombreuses puisqu'elles ont marqué la toponymie et l'anthroponymie régionales.

Pourquoi vinifiait-on dans les vignes, loin des agglomérations ?

En toute logique, il peut y avoir à cela trois raisons :

- la difficulté de transporter la vendange sur de grandes distances, peut-être à cause du mauvais état des chemins, mais surtout du fait de la pénibilité de l'opération dans les pays de fortes pentes et de faïsses, où le transport ne peut se faire qu'à dos d'homme ou de mulet;

- la nécessité d'acheminer rapidement les raisins au pressoir – le paysan sait qu'il est préjudiciable au vin de laisser séjourner la vendange au soleil et de lui imposer des manipulations entraînant des oxydations et développant de mauvaises odeurs;

- l'exiguïté de l'habitation – il est impossible d'installer des cuves, fussent-elles en bois, dans des maisons étroites sous les crottes du rez-de-chaussée, utilisées en priorité comme étales pour les animaux de trait et pour les porcs.

Ces anciens celliers, de tradition médiévale, éloignés des maisons et le plus souvent édifiés au cœur des terroirs, étaient

la solution idéale pour obtenir un bon vin, un vin d'un goût plus subtil – n'en doutons pas – que celui que l'on produira bien plus tard dans les caves de nos fermes.

Comment ne pas évoquer l'activité intense régnant autour de la *penaria* ?

Bien avant la vendange, à la fraîcheur de la crotte, le grand nettoyage des cuves, tines, tinettes, fouloirs, pressoirs, cornues, tonneaux, hottes, corbeilles et paniers; l'ambiance joyeuse lors du "tchaoutchage" des grappes près des cuves; l'attente fiévreuse autour du vin finissant de "bouillir"; la "taste" et le soutirage du vin nouveau qui va bientôt couler à flot, verser de la joie dans les cœurs et remplir la campagne de chansons...

On s'affaira encore longtemps à la *penaria* pour la mise en tonneaux et aussi pour la dernière utilisation des cuves afin d'obtenir le vin pressé et la précieuse piquette.

Il faudra aussi remplir les outres à charger sur les mulets du marchand pour le transport du vin vers la ville et vers la montagne.

La *penaria* sera encore bruissante de vie pour la récupération du marc destiné aux pourceaux – car rien ne se perd – et lors du dernier nettoyage d'automne qui se fera avec l'eau de la source ou du ruisseau grossi par les premières pluies.

Et ce sera, pour la *penaria*, le grand repos de huit longs mois, avant la prochaine vendange.

Sources et références bibliographiques

Terrier de reconnaissances à Marguerite de Tecellis, chartrier de Chapelain, AD07 - 1 Mi 15.232 R2.

ARSAC Jean, *Toponymie du Velay*, Le Puy-en-Velay, Les Cahiers de la Haute-Loire, 1991.

BRUN-DURAND J., *Dictionnaire Topographique et Historique de la Drôme*, Nyons, Ed. Chantemerle, 1973.

CHARRIÉ Pierre, *Dictionnaire Topographique du Département de l'Ardèche*, Paris, Libr. Guénégaud, 1979.

CHASSIN du GUERNY Y., *Etat des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan*, L.C.C., Hors série n° 48, 1998.

CHOMEL François, *Dictionnaire historique, géographique, étymologique des noms de famille du Haut-Vivarais*, Annonay, 1992.

DE SERRES Olivier, *Le Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs*, 1600, Genève, Ed. Slatkine, 1991 (réimp. édition de 1605).

DU CANGE (Charles DUFRESNE, sieur), *Glossarium mediæ et infinitæ latinis*, Akademische Druck - U. Verlagsanstalt, Graz-Austria, 1678.

GERMER-DURAND Eugène, *Dictionnaire Topographique du Département du Gard*, Nîmes, Ed. Lacour, 1988 (réimp. édition de 1868).

ROUVIÈRE Michel, "L'occupation de l'espace et le bâti à Vinezac dans la première moitié du XVII^e siècle", in *Architecture ancienne et urbanisme en Ardèche*, Actes du colloque de Vinezac, Mémoires d'Ardèche et Temps présent, La Manufacture, 1986.

VALLADIER-CHANTE Robert, *Vallon-Pont-d'Arc à la fin du Moyen-Age, une communauté paysanne du Vivarais: Sant Saornin de Avalon*, Valence, Ed. La Bouquinerie, 1993.

VALLADIER-CHANTE Robert, *Le Bas-Vivarais au XV^e siècle – Les communautés, la taille et le Roi*, Valence, Editions et Régions, 1998.

Les sept *pennariæ* gardoises citées par R. Valladier-Chante, dans le dictionnaire topographique de Germer-Durand, ne paraissent pas répondre aux *penere* relevées par l'auteur en Bas-Vivarais.

Il s'agit – tout au moins pour la plupart – d'*apendaria* ou *appenaria*. Pour les éminentes médiévistes que sont Monique Bourin, Aline Durand et E. Magnou-Nortier, ce nom s'applique à une subdivision du manse, littéralement un appendice du manse.

D'après les droits perçus sur ces deux unités d'exploitation, l'*apendaria* représente environ la moitié du *mansus*.

Les *apendaria* fourmillent au XI^e et au XII^e siècle dans les cartulaires d'Aniane, de Gellone et de Maguelone. Par exemple :

- En 1075 [charte CCXII d'Aniane], l'église de St-Jean de Balme [Veyreau] dans les Gorges du Tarn, est donnée avec "*mansibus quatuor et appennariis quatuor*".

- Au XII^e siècle [charte CCXLIV d'Aniane] – "*in unumquemque mansum de vestitura [redevance] XII denarios, in unamquemque appenariam de vestitura VI denarios*".

En ce qui concerne les celliers vinaires, l'ouvrage d'Aymat Catafau confirme qu'ils sont indépendants des bâtiments d'habitation. Toutefois, en Roussillon, ils se sont concentrés dans le "cercle de paix", autour des églises.

Enfin signalons une autre *Penderie* ou *Pennarie* en Lozère. Elle a donné son nom au hameau surplombant la Borne, à un kilomètre au nord de St-Jean-Chazorne.

P.A. CLÉMENT

Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

14. Communauté de Grizac

14. Grizac. Cette paroisse est composée de 4 villages ou hameaux de 47 familles, et d'environ 130 communians.

Grizac. Il n'y a que le Sr Velaic, Antoine Boissier, dit Baret, et la veuve de Combes en bien. En mal et dangereux David, Antoine, et Etienne Rampon dit Quets, autre David Rampon, Isaac Pantel, Jean Philip et sa soeur, et Claudine Pelecuer veuve de Couret.

Lhermet. 13 Maisons La seule maison du Sr de Vallongue ne s'est point distinguée en mal. Tout le reste retraits de fanatiques, et blessés. Surtout Jean Fegeroles, David, Antoine ses freres, Jean Bres, Jean Martin et Marie Roux.

Le Villaret. tout mauvais, retraite de toute sorte de brigans, il y a 10 maisons, ceux qui se distinguent le plus en mal. David Daudé, Pierre Quet, Jaques Roumejou, et Pierre Granier.

Il y a en cet endroit une lieue de plus vilains et dangereux pays des Cevenes tant par son assiette qu'a cause des bois.

Chambblonc 2 maisons sur le grand chemin, celle de Jalabert cabarettier tres dangereuse pour toutes sortes de mauvaises actions et de courses.

Affaires Étrangères vol. 164C
État général

14. Grizac . Cette paroisse est composée de 4 villages ou hameaux de 47 familles, et d'environ 130 communians.

Grizac. Il n'y a que le Sr Velaic, Antoine Boissier, dit Baret et la veuve de Combes en bien. En mal et dangereux David, Antoine et Etienne Rampon dit Quets, autre David Rampon, Isaac Pantel, Jean Philip et sa soeur et Claudine Pelecuer veuve de Couret.

Lhermet 13 maisons La seule maison du Sr de Vallongue ne s'est point distinguée en mal. Tout le reste retraits de fanatiques, et blessés . Surtout Jean Fegeroles, David, Antoine ses freres, Jean Bres, Jean Martin et Marie Roux.

Le Villaret. tout mauvais, retraite de toute sorte de brigans, il y a 10 maisons, ceux qui se distinguent le plus en mal. David Daudé, Pierre Quet, Jaques Roumejou, et Pierre Granier

Il y a en cet endroit une lieue de plus vilains et dangereux pays des Cevenes tant par son assiette qu'a cause des bois.

Chambblonc 2 maisons sur le grand chemin, celle de Jalabert cabarettier tres dangereuse pour toutes sortes de mauvaises actions et de courses.

Transcription de la liste détaillée des Affaires Étrangères (folio 180) reproduite page suivante

1703

158

Etat de ceux qui ont le plus mal fait dans la paroisse de Grizac

Grizac, retraite de bandis et blessés

ph{ David Rampon, Jeanne André sa femme, Jaques, Pierre, Jean, Estienne, Elizabeth et Margueritte ses enfans. Jeanne et Margueritte ses soeurs; on croit que David et Pierre ont été tués.

ph{ Antoine Rampon dit Maurice, avec les atroupés on le croit mort.

ph{ Claudine Pelecuer veuve, Jean, Pierre, Suzanne et Anne Courets ses enfans, on dit que Pierre et Suzanne ont été tués.

ph.{ Etienne Rampon dit Quet et Marie sa soeur.

ph{ Jean Lapize, Magdelene Bres sa femme, Jean, Jeanne ses enfans, Magdelene Combes sa bellemere.

ph.{ Margueritte Quet, Privat et Jeanne Baret ses enfans tres dangereux en tout.

ph.{ Pierre Chabrol, Jeanne Veigalier sa femme, Antoine avec les atroupés.

ph. Jean Philip et sa soeur.

ph. { Jean Chabrol, Jeanne Cecenat, Jaques André, Antoine, Jeanne et Catherine ses enfans courent.

ph.{ Claude Rampon, Catherine Gaujac sa femme, Jaques et Jean courent.

D.{ Antoine Bres dit Rivene, Suzanne Peyronenche sa femme, Jeanne sa fille, Catherine et Jeanne ses soeurs

D.{ Antoine Boissier, Magdelene Bres sa femme, Marie Bres sa niece, officier dangereux.

D.{ La famille du Sr Antoine Velay, grand politique

Il n'y a pas une seule famille sur laquelle on puisse conter pour le bien.

{ Jeanne Jalabert veuve d'Antoine Combes rompu pour crime, Simon, Antoine, Marie et Suzanne, vagabons.

Lhermet

ph.{ Jeanne Baret veuve de Jaques Bres fugitif, Jean, André, Jeanne, Elizabeth, et Marie Bres ses enfans, coureurs et retraits des blessés.

ph{ Jean Felgeroles, Marie Capelier sa femme, David, Moise et Antoine ses freres, coureurs, Louise Roumejon leur mere.

ph{ Jean Martin, Marie Roux sa femme predicante, Jean Felgeirolles fils de lad.

ph{ Jean Bres, Jeanne Privat sa femme, Antoine, André, Jean Pierre, Marie, Madon coureurs et tres dangereux.

ph{ Jean André, Françoise Pons sa femme, Margte sa soeur, ses rantiens, retraite.

Jean, Pierre, Antoine, Jeanne et Margte Rampons, enfans de Simone, predicans.

ph{ Margueritte Vieljoef, seule, predicante et retraite

Jean Romejon, seul, de meme.

D.{ André Bres, Marie Chapelier sa femme, Jean, André, Jeanne, Margueritte ses enfans

D.{ Pierre Rouviere, Sr de Vallongue, Dlle Diane Nogaret asses bien, en apparence par politique, Jean, Jeanne et Marie Anne ses enfans tres mal.

Tous les autres dud lieu tres dangereux

Etat de ceux qui ont les plus mal fait dans la paroisse de Grizac

Grizac. retraite de bandes et de...

h. David Rampon, Jeanne andre, sa femme
Jacques, pierre, Jean, estienne, Elizabeth,
et margueritte, les enfans. Jeanne, et
margueritte les leurs. on voit que David,
et pierre ont été fugés.

ph. Jean felgevolle, marie Capelier sa femme
David, moite, et antoine les freres, Bureau
Louise roumejon la mere.

h. Antoine rampon de maurie, avec les
atrouppés on le croit mort.

ph. Jean martin, marie roua sa femme predicante
Jean felgevolle frere de lui.

h. Claudine pelecuer venue, Jean, pierre,
Luzanne et anne Bureau les enfans. on
dit que pierre, et Luzanne ont été fugés.

ph. Jean brot, Jeanne priuat sa femme. antoine,
andre, Jean, Jeanpierre, marie, madon
Boureaux, et tres dangereux.

h. Chienne rampon de quest et marie de
sa femme.

ph. Jean andre francoise pour sa femme
le leur. les ranciers. retraite
Jean, pierre, antoine, Jeanne et marie
rampon les enfans de Simon. predicans.

h. Jean Luyze, magdelene brot sa femme,
Jean, Jeanne les enfans, magdelene fombey.
la belle mere.

ph. margueritte vieljeux, seule, predicante, et
retraite

h. Margueritte quest, grizac, et Jeanne
Baret les enfans, tres dangereux de tout.

ph. Jean Roumejon, seul, de memo
D. Andre brot, marie Capelier sa femme. Jean
Andre Jeanne, margueritte les enfans

h. pierre Chabrol, Jeanne veigalier sa femme
antoinette avec les atrouppés.

ph. Pierre Roumejon S. de vellongue, D.
diane nogaret ally bien, la apparence pas
politique Jean, Jeanne, et marie anne
les enfans tres mal.

h. Jean philips, et sa femme.

ph. Tous les autres du lieu tres dangereux.

h. Jean Chabrol, Jeanne cecinat, Jacques
andre, antoine, Jeanne, et Catherine les
enfans. couvent.

h. Claude rampon, Catherine gajac sa femme
Jacques, et Jean Bureau.



Le Vilaret.

h. Antoine brot de Rieuze, Suzanne
peyronenche sa femme, Jeanne la fille
Catherine, et Jeanne les leurs

ph. David Daude, Jeanne pour, David,
Catherine, et margueritte. predicans.

h. Antoine Boitier, magdelene brot sa femme
marie brot sa niece. officier et dangereux

ph. pierre quest, Suzanne Roumejon sa femme
pierre antoine, Couvent.

h. La famille de l. antoine velay, grand
politique

ph. Jacques Roumejon fils de Jean, pierre
Jeanne, les freres predicans et Bureau.

Il n'y a pas une seule famille sur la
quelle on puisse compter pour le bien.

h. pierre Daude, Jeanne quayel sa femme
Jacques, Jean, antoine, Suzanne les enfans

h. Jeanne Talabart venue d'antoinette fombey
rompu par Simon, Simon, antoine, marie
et Suzanne, vagabonds.

ph. Andre Boitier, Jean son frere, Jeanne
Vidal sa sœurante predicante

Sherinot.

h. Jeanne Baret venue de Jacques brot
fugitif. Jean, andre, Jeanne, Elizabeth,
et marie brot les enfans. Bureau. et
retraite de l'abbaye.

ph. Tout le reste n'est pas moins dangereux
entre les fanatiques on y a vu
plusieurs malades et deff.

Il n'y a pas une seule personne dans
cette paroisie qui ne soit dangereuse,
aussy bien que les pays arants de la
situation. il s'y fait ordinairement
des assemblés fort nombreux.

Champillon de Bourget.

ph. Jacques Talabart pere tres dangereux.
Jean son frere Suzanne majeure sa femme
pierre et Jeanne les enfans de Jacques
avec les atrouppés. retraite, et domnel.
deff. avec atrouppés.

Le Villaret

ph{ David Daudé, Jeanne Pons, David, Catherine et Margueritte predicantes.

ph{ Pierre Quet, Suzanne Roumejon sa femme, Pierre, Antoine courent.

ph{ Jaques Roumejon tisserand, Jean, Pierre, Jeanne, ses freres predicans et courent

D{ Pierre Daudé, Jeanne Pages sa femme, Jaques, Jean, Antoine, Suzanne ses enfans

D{ André Boissier, Jean son fils, Jeanne Vidal sa servante predicante

Tout le reste n'est pas moins dangereux, outre les fanatiques on y a retiré plusieurs malades et blessés.

Champlong de Bougès

ph{ Jacques Jalabert pere tres dangereux, Jean son fils, Suzanne Mazoyer sa femme, Pierre et Jeanne enfans de Jaques, avec les attrouppés, retraite et donnent d'avis aux attrouppés.

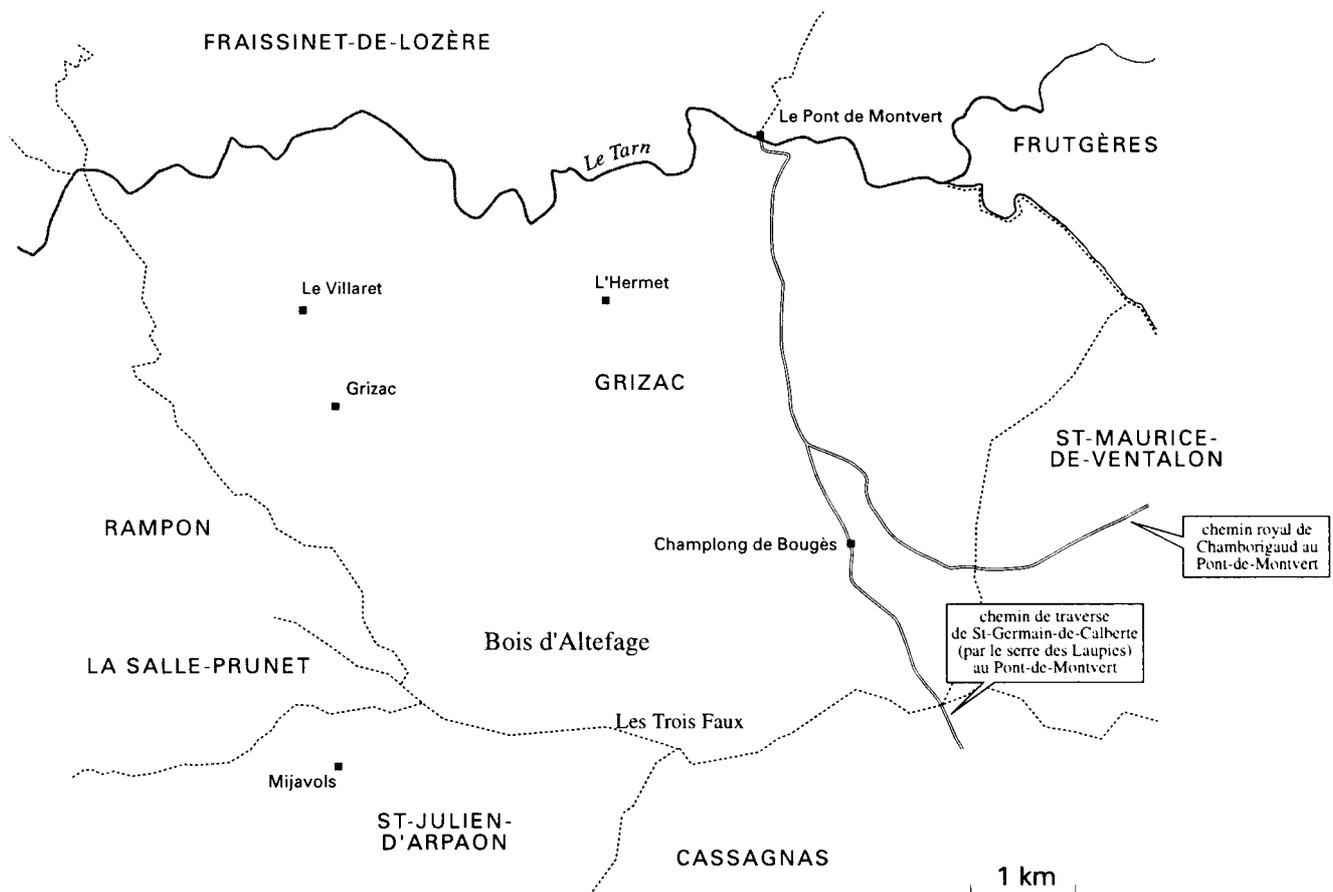
In n'y a pas une seule personne dans cette paroisse qui ne soit dangereuse, aussy bien que le pays a cause de sa situation. Il sy fait ordinairement des assemblées fort nombreuses.

Etat général des absents ou fanatiques ... AD34 C185

*Grizac
nont par remis les absents*

Une procédure de janvier 1702, conservée aux Archives Départementales de l'Hérault (C183), suite a une assemblée tenue en novembre 1701 "sur une petite éminence proche la maison" du prieur à Grizac, cite plusieurs personnes figurant sur cette liste : Pierre Quet, natif de Fraissinet-de-Lozère et demeurant au Villaret (Grizac), dit au prieur Dominique Garrel, qui avait surpris l'assemblée, "qu'il aimait mieux être pendu que de retourner à la messe" ; Etienne Rampon dit Quet et Suzanne Couret disent "ne plus vouloir fléchir les genoux devant l'idole" ; Antoine Rampon dit de Maurice, nie avoir fait le fanatique, mais dit "qu'il a eu des tremblements par deux fois en présence du prieur". Sont également nommés comme ayant participé à cette assemblée Jean Couret le frère de Suzanne, Pierre Couret fils de la nommée Claude Pelecuer, Jean Philip, Etienne Boissier dit del Serre, Antoine et Pierre Rampon natifs du Pont-de-Montvert demeurant à l'Hermet, Antoine Brès dit Guérin et Marie sa soeur, Jean Romejon, Marguerite Vielzoeuf dite du Peyrié, fille à feu Vielzoeuf de l'Hermet, Suzanne et autre Suzanne Masoyer dite Boulat, mère et fille veuves, Pierre Granier valet ou rentier desdites veuves, la femme de Pierre Daudé dit Guillaume, Jeanne Pons femme de David Daudé dit Jalet, et Catherine Daudé sa fille du lieu du Villaret. Nous ne connaissons pas les sanctions demandées contre les participants à l'assemblée (deux seulement ont été arrêtés, Pierre Quet et Antoine Rampon dit de Maurice, les autres étant "défaillants").

Nous savons par ailleurs qu'une vingtaine d'habitants de Grizac participèrent à l'assemblée de Roman au domaine de Moncuq, paroisse de St-Maurice de Ventalon, dans la nuit du dimanche 29 au 30 décembre 1698. Parmi eux, seule Espérance Daudé du Villaret fut interpellée et poursuivie. Par ailleurs, c'est de l'une des familles Daudé du Villaret qu'était originaire Jeanne Daudé, la mère du camisard Abraham Mazel.



Cultiver son pré

Individualisme agricole et résistances communautaires en 1730

par Gérard CAILLAT

Prat Nouvel à Rousses

Le Pred Nouvel ou Prat Nouvel désigne, dès le début du XVIII^e siècle, un quartier ou hameau de Rousses.^[1] Le journal de Claude de Pelet, père du fameux baron de Salgas, permet de dater très précisément la confection de ce pré :

“Jean Puech avec Pierre Sousils du lieu de Notre Dame de la Rouviere ont pris le prix fait de conduire l’eau au pred nouveau que je veux faire au Pont Viel pour lequel leur ay donné 60 livres argent et 26 cartes seigle leur ayant payé le tout ce 23 7bre 1668 auquel jour ils ont achevé leur pris fait partant quittes.

Plus leur ay baille à faire une autre chaussée pour le renfort du grand beal et à faire les petits conduits pour arouser tout le pred et a acomoder la chaussée du pred du Fraisse pour quoi leur donne 40 livres argent et 26 cartes bled seigle qu’avons paye comme au rolle de Pontier.

J’ai baille à David Aures le pris fait de nettoyer le susd pred de Pontviel tant des pierres que tout autre marrain et a arracher les souches de buys comme luy a este marque par Pontier Antoine Aures des Ablatats et le sus pourquoi lui donne 50 livres argent et neuf cartes millet noir, lequel millet lui ay deslivrer reste l’argent a compter sur ce qu’il me doit et led Aures doit avoir achevé led pris fait à la fin d’avril 1670 a peyne de tout despans dommages et interets.”^[2]

Son descendant nous apprend que *“C’estoient des pièces qui apartenoient anciennement à diférants paysans et que le dit seigneur avoit acquis [...] anciennement champs ou terres hermes.”^[3]* N’étant pas terres nobles, le seigneur en paye la taille.

Il ne reste pas de traces de difficultés particulières pour convertir ces terres en pré.

Procès

Soixante-dix ans plus tard, une opération identique, cette fois-ci en aval du Prat Nouvel, mène le seigneur au tribunal.

En préparation du mémoire de l’avocat, un inventaire, qui nous renseigne ainsi sur la variation du paysage, récapitule les pièces qui ont été converties en pré auparavant.

“Des paysans même de Rousses ont vendu de leurs terres pour cette conversion.” Jusqu’alors, *“personne ne s’y est jamais opposé et aucun troupeau n’y a été dépaître depuis la conversion. C’étoit cependant bien auparavant des champs ou les troupeaux tant du seigneur que des habitants de Rousses aloint depaître.”*

“Saumade de Rousses possède aussi dans le mas du Bac un pré considérable appelé la Goutine et [...] cette pièce consistoit il n’y a pas vingt ans en champs chataigners et paturage. Lad infeodation pour l’eau lui a este passée il n’y a pas trois ans”.

“Pierre Pontier a converti en pré partie de cette pièce il n’y a pas fort longtemps.”

“Le sieur Roux a considérablement augmenté le pré par des achapts qu’il a fait des pièces des diférants particuliers qu’il a converti en pré, et en a fait un considérable.”^[4]

Adossé à ces précédents, l’avocat qui défend la liberté de convertir les champs en prés est péremptoire.

“Il est donc prouvé qu’il s’est fait de tous les temps dans

le terroir du Bac des conversions des champs et terres en prés. Cela est constant. Les prés qui y existoient et qui estoient auparavant des champs le démontrent. Cela ne se peut nier.

Le seigneur en a fait quand il l’a voulu. Son pré apelé Prat Nouvel y existe. Personne ne s’y est jamais opposé. Il consistoit auparavant en champs. Les paysans de Rousses n’ont jamais eu garde d’y aller dépaître.

Ils ont aussi converti eux même comme on l’a démontré de temps à autre des champs en prés, et ceux qui n’avoient pas de terres convenables pour en faire des prés en ont aquis des autres paysans.

Le seigneur ne s’y est pas oposé. C’estoient bien aussi des champs où son troupeau avoit le même droit d’aller dépaître après les blés coupés, ou qu’ils n’étoient pas en vert et en défance.”

L’opération peut aussi bien se produire dans l’autre sens. Au contraire en 1730 : *“dans la foule des demandes imaginaires qu’ils lui faisoient ces paysans lui demandèrent aussi la restitution des prés aujourd’hui réduits en champs apelés le cambon del Bac que le dit seigneur a toujours jouis en champs.”*

“Cela prouve bien encore qu’il s’estoit fait de tous les temps des conversions de cultures dans le dit terroir du Bac, tantot des champs en prés, et tantot des prés en champs, comme il convenoit le mieux aux propriétaires des biens.”

Il ne faut pas prendre *“de tous les temps”* au pied de la lettre : les diverses conversions mentionnées ne remontent qu’à 20 ans tout au plus, si on excepte celle du Prat Nouvel.

Changer de culture

On comprendrait l’acharnement des paysans à contester la liberté des cultures. La conversion n’est pas neutre pour la communauté.^[5] Dans son mémoire, l’avocat développe son argumentation.

“Il y avoit dans le dit terroir beaucoup de terres appartenant tant au dit seigneur qu’aux dits habitants qui estoient en friche et des communaux qui servoit à faire dépaître les troupeaux, tant celui du dit seigneur, que celui des habitants de Rousses entre autres du village de Carnac auxquels les prédecesseurs du dit seigneur avoient anciennement inféodé le droit de dépaissance.”

“Leurs reconnaissances de 1674 leur donnent aussi le même droit de dépaître dans les terres et champs du mas du Bac quand ils ne seront pas en vest [c’est-à-dire en culture] et en défance”.

La conversion de friches en champs limite la vaine pâture, pendant la culture. Elle ne remet pas fondamentalement en cause l’agriculture traditionnelle, qui fait une large place à la jachère. Il *“y en a toujours une moitié qui reste à labourer et semez”^[6]*. La gêne provient surtout des inévitables clôtures pour les *“défendre”*.

Le paysan qui change de culture lèse ainsi la collectivité (en même temps que le seigneur *“n’en payant plus aucun quart”*).

Mais l’intérêt communautaire n’est-il pas un faux argument pour justifier l’attitude des paysans ?

Le 17 juin 1733, *“à l’inceu [insu] du dit seigneur”*, ils *“se sont partagés entre eux tous ces communaux et beaucoup*

d'autres terres du dit terroir du Bac qui estoit en friche et qui servoient des paturages, en ont fait des champs, les ont investis, y ont mis des bornes ont fait des clos, et les ont étendus par menaces ou autrement". Ils "empêchent le fermier du dit seigneur de faire aller dépaître dans les susdites pièces, quand les bleds sont coupés".

Bien que l'avocat feigne de l'ignorer la conversion du champ en pré, c'est-à-dire prairie arrosée, a plus de conséquences. Consacrée à l'herbe, la terre échappe en permanence à la vaine pâture.

La conversion en pré signifie de plus changement de bétail (gros bétail et non plus petit bétail). Seul les gros propriétaires peuvent l'assurer, puisque l'investissement en cheptel, et en travaux, est plus élevé.

Il est d'ailleurs significatif que ces événements surviennent dans une période de régression de l'élevage ovin en Lozère.

Malgré ce, "*ces paysans prétendent faire des preds et ils en font dans ce dit terroir du Bac, comme bon leur semble*". Pourquoi le fermier du seigneur ne pourrait-il pas en faire maintenant ?

La contestation actuelle correspondrait à un nouvel état d'esprit.

Certes, lors de la transaction du 22 mars 1733, le seigneur a renoncé à "*convertir en pré les champs qu'il jouissoit dans le mas du Bac sous quelque cause et prétexte que ce fut*".

Mais, plaide-t-il, en l'occurrence il ne s'agit pas de lui mais de Devèze, son fermier, à qui il avait concédé l'autorisation de faire un pré trois ans plus tôt.

Il lui avait baillé plus précisément "*à fief franc et honoré une partie de pièce dépendante de plus grande [...] contenant claparede, arbourede, bois sauvage et peu de champ à présent*" et "*un espace de terre contenant aussi claparede et bois pour y construire une grange*". En même temps il lui a donné "*le droit et faculté de faire une écluse ou digue*" pour "*arroser la pièce baillée audit Devèze où il veut faire pred*".^[8]

Travaux privés et bien public

"Devèze ayant d'abord après comancé à défricher ce terrain, pour pouvoir retiré plutot quelque profit du grand travail qu'il avoit à faire, il planta dans les endroits les plus commodes de sa pièce, des arbres fruitiers, muriers, et oliviers^[9]. Il laissa deux chemins au milieu de sa dite pièce qui estoit nécessaires aux paisans de Rousses, savoir un chemin pour le passage des troupeaux et un autre chemin pour le passage des dits habitants pour aller à leurs pièces, lesquels deux chemins traversent la dite pièce de David Devèze ayant fait faire des petits ponts, qui traversent aussi le beal qui conduit l'eau de son écluse à la dite pièce."

De ce point de vue les travaux de Devèze faciliteraient plutôt le travail des autres paysans.

"Les troupeaux des dits habitants ont toujours passé depuis le jour de la dite inféodation et ils passent journellement par un de ces chemins et les habitants de Rousses y passent aussi, pour aller à leurs pièces, notamment le nommé Jacques Aguilhon de Rousses, qui est un des plus mutins, pour aller à un pré qui luy appartient qui est tout proche..."

On a là l'argumentation de Devèze. Comme tout bailleur, Claude de Pelet est tenu de le défendre "*de toute éviction*"^[10].

"L'écluse qu'a fait faire Devèze et le béal pour conduire l'eau à la dite pièce qu'il a falu talier en partie dans le rocher, travail très considérable et qui lui coute extraordinairement et dont il n'auroit pu mener à bout, si ce n'estoit lui même, et ses deux fils qui l'ont fait, estoient faits avant que ces habitants lui intentassent ce procès, effet de leur pure malice et jalousie d'avoir su réussir cette entreprise."

Ces travaux ne sont pas nouveaux, ils ont été utiles à tous et Devèze était prêt à en faire bénéficier ses voisins. Alors pourquoi cette opposition ?

"Mutinerie" paysanne

Pour l'avocat il n'y a aucun doute, "*en l'ataquant, ils avoient deux vues* :

L'une d'obliger et de forcer le dit David Devèze de leur céder cette dite pièce après qu'il eut fait tout le travail le plus considérable ou au moins à leur concéder l'eau n'ayant obmis ni sollicitations ni menace, pour le ly engager.

Et le second objet de ces dits habitants estoit aussi d'obliger le seigneur de Salgas, de leur céder par inféodation, ou autrement, les champs qu'il possède, atenant la dite pièce de Devèze pour les convertir eux memes en prés."

Ils veulent obtenir les mêmes avantages que Devèze, par la force si nécessaire.

"Ces habitants de Rousses ne peuvent pas nier, qu'ils firent transporter sur les lieux au commencement du mois de juin dernier des experts qui mesurèrent tous ces champs et terrain qui appartient au seigneur de Salgas. Lequel y fut lui même présent et qui estoit presque encore dans le dessein de leur inféoder ces champs pour les convertir en une prairie ou tous les paisans de Rousses devoit avoir part et que ce fut le fermier du dit seigneur à Rousses après que tout ce terroir eut esté mesuré et auquel il se confioit qui en dissuada le dit seigneur en lui représentant le préjudice qu'il se porteroit et à son domaine s'il faisoit cette affaire.

"Et qu'alors le dit seigneur ne voulut plus écouter cette proposition, ni David Devèze celle de leur concéder son eau. Peu de jours après ces paysans au désespoir de n'avoir pu réussir dans leur dessein et d'avoir manqué leur coup firent l'entreprise de mener leurs troupeaux dans le pré de Devèze dans le temps que le foin estoit prêt à couper."

Ils usurpent ainsi le pouvoir seigneurial en lui enlevant le ban de la pâture. Ils "*poussent leur hardiesse et mutinerie non seulement de conduire les premiers eux memes avec leur berger leurs troupeaux tant propres qu'étrangers dans les champs qui appartiennent en propriété audit seigneur, contre l'usage, parce que c'estoit toujours le fermier du dit seigneur qui faisoit mener le premier son troupeau dans les champs, quand les blés estoient coupés, ou qu'ils ne sont pas en défance. Et ensuite le berger des paysans y menoit dépaître le leur."*

Ils rompent la convention des communaux, "*et veulent empêcher le fermier du dit seigneur, de mener dépaître son troupeau dans les champs et terres qui leur appartiennent quand les bleds sont coupés et que les dits champs ne sont pas en vest et defance."*

Ils font usage de la force contre leur seigneur. "*Dès qu'ils agiront comme ils viennent de faire dans la pièce du dit Devèze qu'ils iront en troupe, et avec armes, à la suite de leur troupeau, ils en seront bien les maîtres et le fermier du dit seigneur qui est seul, et un paysan tout comme eux, ne s'y osera pas."*

"Ils en ont toujours agi de même, quand ils n'ont pu obtenir quelque chose qui leur a convenu du dit seigneur."

Reprise en main seigneuriale

Claude de Pelet a repris depuis peu la terre de Rousses, qui avait été mise sous tutelle après l'envoi aux galères de son père le baron de Salgas. Il ne manque pas de souligner que les seigneurs en ont été absents depuis un siècle. "*Et comme ces paysans sont entre eux tous ligués et de la dernière mutinerie, qu'il y a plus de cent ans que jamais seigneur n'y a habité, mais seulement un fermier pour un domaine qu'il y jouit, ces habitants empêchent le fermier du dit seigneur d'envoyer faire depaître son troupeau dans les terres ou il avoit tou-*

jours acoutumé d'aller." Le château de Salgas n'est cependant éloigné de Rousses que d'une dizaine de kilomètres.

Sa volonté de reprendre la propriété aliénée le conduit à consulter plusieurs avocats à Nîmes et à Toulouse.

Il tente de récupérer ses droits seigneuriaux sur les ruisseaux de Rousses, et pense à faire effectuer les corvées sur son domaine de Salgas plutôt qu'à Rousses où il ne réside pas.

"Je ne crois pas que les emphytéotes soient obligés à faire les corvées dans la terre de Salgas mais seulement dans celle de Rousses ou du moins si vous les obligés à venir à Salgas il faut compter le temps qu'ils mettront pour aller et pour revenir"^[11].

Vis-à-vis de Devèze aussi, Claude de Pelet vérifie ses droits. Un "conseil" *"estime que le bail d'emphytéote [avec Devèze] ne peut point subsister parce que dans le temps qu'il a été passé le seigneur de Salgas était mineur"*^[12]. Un autre estime qu'il *"ne peut pas se dispenser de faire le moulin bladier dont il a été chargé par ledit acte [du 22 janvier 1632]"*^[13]. En 1737 il fait établir des requêtes contre David Devèze *"tant à raison du dit moulin que de certaines pièces de chatanet et de deux consultations d'avocat au sujet de la mouture du moulin"*^[14].

Fermier du seigneur

Apparemment, Devèze se distingue des autres paysans et le revendique.

Dans la transaction de 1736, il persiste à refuser le partage de 1733, *"se réservant par clause expresse de continuer ses poursuites du procès qu'il a intenté à ce sujet contre les autres habitants"*. Il refuse aussi la clause qui *"porte qu'il ne sera fait aucune interversion de culture"* et que ce *"droit est établi par une possession immémoriale"*^[15].

Il s'associe à Jean Jacques Campredon seigneur de Témelac en 1737. Claude de Pelet leur vend *"la permission de faire une écluse ou chaussée dans la rivière de Tarnon au terroir de Pontviel... pour prendre l'eau de la rivière et la conduire dans la susdite pièce celle de Pierre Pontier et autres que ledit Sr Campredon peut acquérir pour y faire des preys et arroser iceux sous la censive annuelle d'un denier"*^[16].

Avec l'appui du seigneur, c'est un entrepreneur. Mais celui-ci lui est indispensable et limite sa réussite. Il s'avère incapable d'aller contre la volonté des autres paysans.

En 1739, Claude de Pelet, lassé de ce conflit ou pressé de toucher les dividendes de ses terres de Rousses, les cédera par un bail emphytéotique à un nouveau fermier Jacques Rouquette.

Cela réglera à l'occasion son souci de déplacer les corvées à Salgas. Le preneur fera faire aux paysans *"les corvées et journées pour les réparations qui conviennent se faire aux biens et domaine de Rousses"* et il rendra *"les mêmes journées... dans sa terre et seigneurie de Salgas de pareille quantité"*^[17].

Rouquette récupère ainsi avec le château et le pigeonnier une partie de l'autorité seigneuriale.

L'arrêt du parlement du 9/05/1742 confirmera Devèze dans son droit de convertir en pred le fonds inféodé par l'acte du 13 juin 1730^[18], mais ayant perdu l'appui seigneurial, ce ne sera qu'une piètre consolation. Le nouveau fermier n'aura de cesse de lui contester sa concession sur l'eau.

Choisir ses cultures

En ces années 1730, la *mutinerie* contre la conversion d'un champ en pré n'est pas un mouvement contre le droit de la propriété individuelle, mais contre un comportement individualiste. Pour compenser la rupture unilatérale de l'indivis, les autres propriétaires estiment avoir droit à une compensation.

En 1725, lorsque le seigneur et les habitants décident de constituer en commun deux troupeaux, ils conviennent de faire les répartitions de bétail et de fumures *"sur la contenance des pièces d'un chacun"*^[19]. Le propriétaire reste pleinement un possédant. Le plus gros d'entre eux, le seigneur, détient sur cette mise en commun les droits les plus importants.

De même, les communaux sont en fait des terres possédées en indivis par certains tenanciers, qui maintiendront cette état de propriété après la Révolution jusqu'à ce qu'un partage intervienne entre les héritiers.

La mise en prairie semble analogue au mouvement d'enclosure signalé pour d'autres régions. Elle retire du pot commun des terres pour une exploitation complètement privée.

Or, le fermier ne peut changer ses propres méthodes de culture sans incidence sur les autres paysans. C'est imposer à tous des investissements, une censive plus lourde, et, peut-être surtout, l'obtention d'un nouveau bail d'inféodation de la part du seigneur pour avoir le droit d'utiliser l'eau.

Les limites imposées à la liberté des cultures apparaissent encore en plein 19^{ème}. Les baux de fermage portent interdiction d'inverser les cultures.

"Le preneur aura la faculté de faire des défriches dans la propriété affermée." Par contre, *"les preneurs s'engagent mutuellement par le présent bail à cultiver les terres suivant l'usage du pays sans pouvoir intervertir l'ordre de culture, et aussi sans aucun trescampement^[20] s'engageant à ensemen- cer les terres en conformité de l'usage du pays."*^[21]

¹ Lozère, arrondissement de Florac.

² Journal de Claude de Pelet, (Chartrier de Salgas, AD 30, 1 MI 137, L. 62)

³ *Les prés qui existent dans les confronts du terroir du Bac à Rousses qui estoient des champs auparavant et qui ont été convertis en prés à différents temps.(1739) Seigneurie de Salgas et de Rousses* (Chartrier de Salgas, AD 30, 1 MI 137, 15, L. 21)

⁴ Ibid.

⁵ *Mémoire pour servir d'instruction pour Mr de Salgas et David Devèze contre les habitants de Rousses*, (ca 1737), (Chartrier de Salgas, AD 30, 1 MI 137, 15, L. 21)

⁶ *Département de la quantité du bétail à laine que chacun d'eux peut tenir et parquades*, 1725, Bousquet notaire de St André (Arch. Privées Rouquette 2)

⁷ En 1730, les Etats du Gévaudan empruntent 28500 livres pour acheter du blé : la subsistance du pays est *"gravement compromise par la sécheresse et les orages de deux étés successifs, pendant lesquels le Gévaudan perdit aussi une grande quantité de bêtes à laine."* (Burdin, Documents historiques sur la province de Gévaudan, 1846-1847, II, p. 98-99)

⁸ Bail du Bac, 1730 : La transaction est conclue pour 220 livres argent *"et sous l'albergue ou censive de 10 sols argent pour ladite pièce baillée ou ledit Devèze veut faire pred et une livre de truites pour inféodation de ladite eau ou la prise d'eaux"*. Exceptionnellement il *"luy cede toute plus value attendu que lesdits biens baillés sont la plus grande partie infertiles et y convenant faire des réparations très considérables pour faire ledit pred qui absorbent aujourd'hui beaucoup au delà de son juste prix"*. (Arch. Privées Meynadier 169)

⁹ L'introduction d'oliviers dans cette partie des Cévennes, au nord de la ligne de partage des eaux, à 700 m d'altitude, est tout à fait exceptionnelle.

¹⁰ Bail du Bac, 1730 .

¹¹ *Conseil et avis de M. Desmolles fils avocat*, 1739, (Chartrier de Salgas, AD 30, 1 MI 137, 15, L. 21)

¹² Jugement du 31 mai 1730 et de 1737 (Chartrier de Salgas, AD 30, 1 MI 137, 15, L. 21, n°14)

¹³ Ibid.

¹⁴ *Requêtes présentées au sénéchal de Nîmes par messire Claude de Pelet contre David Devèze*, 1737 (Chartrier de Salgas, AD 30, 1 MI 137, 15, L. 21, n°14)

Histoire résumée de la famille Ménard

par Jean MÉNARD

(extrait de la revue de l'Association «Der Deutsche Huguenott», traduit de l'Allemand par Mme Maurin)

Lorsqu'enfants nous demandions à notre père pourquoi nous portions un nom français, il nous répondait vaguement : «*c'était un douanier qui ne parlait pas français...*». Intrigués, nous avons, mon frère et moi, entrepris des recherches entre 1930 et 1939 auprès de diverses branches de la famille. Grâce à une infirmière de Berlin, Anna Ménard, issue de la branche de Bromberg, nous avons appris l'existence d'un journal qu'on appelait «*le livre du grand'père*» et qui contenait des indications sur l'origine française de la famille. Cet Albert Ménard, maître ferblantier à Bromberg en 1841, s'était fait raconter par son oncle et sa tante de Bütow l'histoire de leurs ancêtres, qui avaient fui le Languedoc à cause des persécutions.

Pendant la guerre de 39–45, toutes les recherches ont été interrompues. Ensuite, Conrad Ménard arriva à la conclusion, d'après le «*journal du grand'père*», que celui-ci avait abouti à Hameln sur la Weser. Il trouva dans les registres paroissiaux la naissance de David Ménard le 17 février 1738, fils de Paul et de Marie Pignon. Mais le registre ne comportait aucun autre renseignement; il devait donc y avoir un autre endroit où vivaient des Ménard – mais où ?

La réponse arriva en 1992 grâce à la parution du livre de Thomas Klingebiel «*Les Français de la Weser*». L'auteur prouvait que le premier refuge de la famille Ménard n'avait pas été Hameln mais Magdebourg. Le registre de cette ville montrait que les Ménard vivaient là depuis 1703. Le premier nommé était Guillaume Ménard, puis Paul; des mentions de mariages permirent de combler bien des lacunes. Comme lieu d'origine en France, on donnait St-Côme, près de Nîmes.

Je m'adressai à un généalogiste –M. Madelaine– qui trouva aux Archives de Nîmes une série de documents du 17e siècle prouvant l'existence d'une famille Ménard à St-Côme. Au vu de tout ce qu'elle possédait au cadastre de 1609, on peut présumer que la famille était implantée là depuis longtemps. On trouva un contrat de mariage de 1699 dans lequel Marie Ménard était citée comme fille de

Guillaume (celui qui était mentionné à Magdebourg en 1703), ce qui nous donna approximativement la date de son départ. Comme dans le contrat il était aussi question d'héritage, on nommait les frères et sœurs. Pour chacun d'eux était rajoutée la mention: «qui a quitté le royaume pour cause de religion».

Nous les retrouvons tous à Magdebourg, sauf Marie qui s'était convertie. On ne sait rien des conditions de la mort de la mère qui n'a pas survécu à l'exode.

A son arrivée à Magdebourg, Guillaume Ménard a déjà 75 ans; on l'enregistre comme «sergier», les fils comme «faiseurs de bas». La ville étant alors en pleine expansion grâce à la fabrication des bas, ils n'eurent pas de peine à trouver du travail, mais à des salaires de misère. L'un épousa une Lagarde, originaire de Metz, l'autre une Doret qui venait de Picardie. La fille se maria avec un Espéran-dieu du Languedoc.

On ne sait pas comment ils arrivèrent à eux tous à acheter un terrain de quelques centaines de mètres carrés. En 1717, Paul Ménard acheta une maison, son frère de même en 1720, toutes deux à crédit. Entre temps, des enfants leur étaient nés. Le père mourut à 79 ans, Paul et Guillaume à 88 ans, Jeanne à 95. On sait qu'un fils de Paul quitta Magdebourg en 1730 pour s'établir à Hameln, où il travailla dans une fabrique de tissus. Il épousa la fille de son patron, qui mourut en laissant un petit Paul de 15 jours. Le jeune veuf se remaria ensuite avec Marie Pignon, qui donna le jour en 1738 à David, notre aïeul.

Ce David devint horloger puis, à 19 ans, fut recruté pour un régiment d'élite de Frédéric le Grand; il fut plusieurs fois blessé au cours de la Guerre de Sept Ans et reçut en reconnaissance de ses services un poste au bureau d'octroi de Bütow. Il était lié avec un horloger protestant –Jacob Vormeng– qui l'avait pris chez lui et soigné lors d'une de ses blessures. Les deux amis construisirent ensemble une pendule. Le fils de David épousa la fille de Jacob. Leur descendante, Louise Ménard, racontait en février 1939 qu'elle possédait la pendule qui marchait toujours! Louise et la pendule disparurent vers la fin de la guerre.

De nombreuses branches subsistent et, en 1982, Wolfram Ménard de Brême et moi-même nous sommes mis en quête de tous nos cousins grâce aux annuaires téléphoniques et avons organisé une rencontre familiale à Hameln en septembre 1983, puis dans des lieux différents, environ tous les trois ans.

Nous ne voulons pas oublier nos racines.

On peut se demander s'ils ne se réuniront pas un jour à St-Côme ?

¹⁵ Transaction sur le Bac, 1736 (Arch. Privées, Rouquette 5)

¹⁶ Bail à Jean Jacques Campredon seigneur de Temelac d'une partie de terre appelée Garabieux, 1737 (Chartrier de Salgas, AD 30, 1 MI 137, 16, L. 23)

¹⁷ Arrentement perpétuel par Claude de Pelet à Jacques Rouquette du lieu de Carnac, 1739 (Chartrier de Salgas, AD 30, 1 MI 137, 15, L. 22)

¹⁸ Pièces du procès entre Claude de Pelet et David Devèze de Rousses contre les habitants de Rousses (Chartrier de Salgas, AD 30, 1 MI 137, 41, L. 60, n° 5)

¹⁹ Département de la quantité du bétail à laine que chacun d'eux peut tenir et parquades, 1725 devant Bousquet notaire de St André (Arch. Privées Rouquette 2)

²⁰ Treschomp, treschamp [trescamp] : terre non labourée pendant trois ans. Jachère ; terre inculte ; friche (Dictionnaire occitan-français, dialecte gévaudanais, L'Escolo Gabalo, 1992).

²¹ Bail à ferme de Hours à Caulet, 1879 (Arch. Privées Rouquette 154)

Numa RAUZIER (1842-1919)

Un instituteur cévenol sous la III^{ème} République

par Ives RAUZIER

D'après les archives concernant les écoles de Cassagnas [AD48 - 1T536]
et les élections municipales de St Privat de Vallongue.

Au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, les Cévennes lozériennes ont été une source féconde pour le recrutement au service de la fonction publique. Numa Rauzier, instituteur, est un cas parmi bien d'autres et sa vie n'a pas marqué davantage son époque. Mais avec ses six frères et sœurs, devenus tous agents de l'État, il incarne cette Cévenne qui ne verra plus son avenir dans la terre. Cette Cévenne qui choisira une autre voie, socialement mais aussi géographiquement, puisque la "carrière" entraîne les déplacements.

Un destin tracé ?

Numa Ernest RAUZIER est né le 27 juin 1842^[1] à Cassagnas, petite commune lozérienne adossée à la montagne du Bougès. Si l'on excepte un enfant mort en bas âge, il est le troisième d'une famille de sept enfants. Son père, Jean-Pierre RAUZIER (1806-1867), issu d'une longue lignée de propriétaires agriculteurs^[2], peut être considéré comme l'un des premiers instituteurs de Cassagnas^[3]. Il aura sans aucun doute joué un rôle important sur le devenir de sept enfants qui, tous embrasserons la carrière publique :

Camille, né en 1837, sera percepteur des contributions indirectes à Clermont-l'Hérault.

Alphonse (né en 1840), et Léontin (né en 1852) seront employés des Postes à Marseille ou Paris.

Célestin, né en 1845, deviendra pasteur protestant au Pont-de-Montvert, à Vialas puis à Clairac dans le Lot-et-Garonne.

Firmin (né en 1847) débutera comme instituteur puis, semble-t-il, deviendra militaire.

Enfin Léonie, née en 1849, occupera un poste d'institutrice libre à Cassagnas avant d'être employée des postes.

Dans un tel contexte était-il possible pour Numa d'échapper à une profession de la "fonction publique" ?

Le contexte scolaire

L'année 1851 marque l'apogée démographique de la commune avec 808 habitants. La jeunesse est nombreuse et la demande de scolarisation s'intensifie. Mais l'école du chef-lieu est souvent éloignée pour les hameaux isolés, et la pression s'installe pour créer d'autres structures d'accueil. Ainsi, par délibération du 5 février 1855, le conseil municipal de Cassagnas sollicite la création d'une seconde école aux "Crozes" pouvant accueillir les enfants des Crozes Bas et Hauts ainsi que ceux du Malhautier, trop éloignés de l'école de Barre-des-Cévennes dont ils dépendent. L'école des Crozes sera créée le 27 octobre 1855, et fixée au hameau des Crozes-Bas le 7 décembre suivant.

L'accès à la fonction

Jean-Pierre RAUZIER est alors instituteur à l'école du chef-lieu mais sa santé est défaillante. Le conseil municipal s'adresse au préfet, le 1^{er} juin 1856, pour demander la nomination en tant qu'instituteur adjoint dans l'école de son père qui, pour des raisons de santé, ne peut diriger convenablement son école, de son fils RAUZIER Numa Ernest.

La préfecture semble avoir tardé pour répondre ou alors nous ne possédons pas cette réponse. Seul un courrier du 2 juillet 1858 nous permet de connaître la position de l'administration. Nous y apprenons que Numa Ernest n'a pas l'âge voulu par l'article 34 de la loi du 15 mars 1850^[4] et que, depuis, Jean-Pierre RAUZIER a demandé pour auxiliaire son autre fils Camille Jean-Pierre.

Mais c'est un autre fils - Firmin - qui s'installe comme instituteur aux Crozes Bas le 20 décembre 1867. Firmin ne semble pas motivé pour l'enseignement, ayant plutôt une vocation pour l'état militaire. En mai 1868, il donne sa démission en faveur de son frère Numa.

En ce début mai 1868, Numa RAUZIER est titulaire d'un brevet de capacité obtenu à Mende le 25 mars de la même année. Il est également considéré par l'administration comme "ancien militaire" ayant effectué sept années de services en lieu et place de son frère Célestin qui avait été victime du tirage au sort en vigueur à l'époque. Appuyé par l'administration, qui met également en avant les 35 ans de service de son père, Numa RAUZIER entre en fonction à l'école des Crozes Bas le 15 mai 1868.

Une carrière en deux temps :

1. L'école des Crozes-Bas à Cassagnas (1868-1879)

Numa RAUZIER occupera son premier poste jusqu'au 10 novembre 1879. Pendant ces onze années, l'instituteur n'aura aucune interruption de service (pas de congés payés... et un seul mois de vacances en juillet 1888 pour raison de santé). Ses salaires iront de 600 à 1100 francs et il eut au moins quatre inspections dont les rapports sont riches d'enseignement sur la vie dans cette école de hameau, devenue mixte.

Concernant le local et les élèves tout d'abord. La maison d'école des Crozes Bas possède un jardin et est louée pour un loyer de 125 francs; la salle de classe, haute de 2,30m, fait 5,55m sur 4,50m soit 25 mètres carrés environ. L'état des écoles de la commune, dressé en 1878, décrit une salle bien éclairée, aérée, sèche et possédant deux fenêtres, un poêle, une estrade, un tableau noir, une armoire bibliothèque, des bancs et des tables en quantité suffisante.

Enfin, le logement de l'instituteur se compose d'une

cuisine et d'une chambre à coucher.

Le matériel scolaire est des plus rudimentaires : en 1878, la classe possède 80 livres de lecture, une mappe-monde, une carte d'Europe, une carte de France et un tableau du système métrique.

Si l'on se réfère au nombre d'inscrits mentionnés dans les rapports d'inspection, les 25 mètres carrés de la classe peuvent paraître bien justes. Mais l'absentéisme est important: 6 présents sur 30 inscrits en avril 1872, 16 sur 30 en décembre 1872, 9 présents sur 34 en juillet 1874 et 14 présents sur 25 inscrits lors de l'inspection de juillet 1878.

Comment l'instituteur est-il perçu par sa hiérarchie?

- 9 avril 1872 : Le registre matricule est bien tenu. Le journal de classe, présence et notes, est mal tenu.

- 14 décembre 1874 : L'enseignement est élémentaire. Il y a peu de résultats.

- 20 juillet 1878 : l'emploi du temps est assez bon. Il y a un peu de confusion dans la répartition des matières. Le maître ne prépare pas ses leçons, l'explication de la lecture n'est pas suffisante et les dictées ne sont pas assez expliquées. Bonne tenue des cahiers pour l'écriture. Assez bien pour le calcul et le système métrique, la récitation littéraire. Le rapport reproche un enseignement qualifié de "faible" en histoire-géographie, pour les leçons de choses et les interrogations. Il regrette ensuite que les élèves ne fassent pas de cartes au tableau ou à main levée.

Concernant la personnalité de l'instituteur, l'inspection note que Numa RAUZIER est assez considéré ayant rapports excellents avec le Maire (5) et bons avec le pasteur et les familles, qu'il a de bons ouvrages mais qu'il est un peu apathique. Sa tenue est "très bonne", sa capacité "très ordinaire" et sa moralité "bonne".

Dernier point : la femme de l'instituteur remplit – "bien" selon le rapport – les fonctions de maîtresse de couture pour un traitement de 60 francs.

Quelles furent les raisons du départ de Numa RAUZIER vers son second poste à St-Privat-de-Vallongue? Les documents ne nous ont pas permis de répondre à cette question. Peut-être s'agissait-il tout simplement de rejoindre la commune de son épouse, née Anaïs DUSSAUT, et originaire du hameau de Bluech à St-Privat-de-Vallongue? Mais on peut aussi concevoir la nécessité d'un changement pour un nouvel élan. Les rapports d'inspection futurs vont parfois dans ce sens.

2. L'école du chef-lieu de Saint-Privat-de-Vallongue (1879-1902)

L'instituteur

Au cours de ce second et dernier poste, Numa RAUZIER sera inspecté au moins à 9 reprises et devra faire face à une action hostile menée par certains parents d'élèves.

La lecture des rapports d'inspection tranche avec ceux du précédent poste.

- 25 avril 1880 : Le maître prépare ses leçons, explique suffisamment la lecture et l'écriture. Il fait des

modèles et les élèves les plus avancés font des cartes au tableau à main levée. Même si certains points sont encore jugés "passables" (récitation littéraire, exercices oraux) le rapport note que le changement de poste a contribué à ranimer le zèle de l'instituteur qui s'était relâché depuis quelque temps.

- 8 septembre 1882 : Monsieur RAUZIER n'ayant qu'une instruction très ordinaire, il est intelligent et dirige mieux son école actuelle que la précédente, les élèves sont propres, ils lisent bien mais ont un peu de retard sous le rapport du calcul et de la langue française.

- 27 mars 1896 : monsieur RAUZIER est intelligent mais il est évident qu'il est dans les mêmes conditions de tous les maîtres de son âge. A quelques exceptions près, l'écriture, le calcul, l'orthographe donnent des résultats assez satisfaisants. Les sciences, le dessin et les autres matières sont faibles et on ne saurait demander à ces instituteurs d'enseigner ce qu'ils n'ont pas appris.

Les élèves

Dans le même temps, l'absentéisme recule, peut-être par un enseignement de meilleure qualité: 21 présents sur 23 inscrits le 25 février 1880. Mais, sans aucun doute, à la suite des lois scolaires de Jules Ferry: celle du 16 juin 1881, qui définit la gratuité des écoles primaires et celle du 28 mars 1882, qui rend l'école primaire obligatoire et laïque; 21 élèves présents sur 22 le 8 septembre 1882, 19 sur 23 le 20 août 1885, 12 sur 13 le 20 mars 1888, etc. La grande majorité des élèves a entre 6 et 13 ans.

La classe

Le lieu de travail n'est pas toujours propice au meilleur accueil des élèves, rendant plus difficile l'application des lois scolaires. Les rapports d'inspection de la fin du siècle ne sont guère élogieux pour l'école de la Combe où enseigne Numa RAUZIER.

– Celui du 25 février 1891 indique que le logement de l'instituteur est assez vaste comprenant une cuisine, trois chambres et une cave. Mais des réparations sont urgentes puisque le mur est lézardé sur un ou deux points et que le toit est en mauvais état. De plus, deux ou trois fenêtres doivent être refaites et la porte de la classe ne jointe pas assez.

– Le rapport du 27 mars 1896 note également que la classe est assez grande mais devrait être réparée. Le mobilier est quant à lui ancien et le matériel incomplet.

Un conflit avec certains parents sur fond de querelle politique.

Par une lettre du 25 mai 1892, certains pères d'enfants fréquentant l'école de La Combe ou d'enfants sur le point d'atteindre l'âge scolaire s'adressent au préfet. Le ton est dur et le mécontentement important.

Ils déclarent que l'école de la section à laquelle ils appartiennent et dirigé par M. RAUZIER, ne compte depuis fort longtemps qu'un petit nombre d'élèves, 7 ou 8 maximum, et que plus de la moitié des enfants

de cette section fréquentent d'autres écoles. Ainsi, d'après les signataires, depuis que l'école du chef-lieu est conduite par M. RAUZIER, la plupart des enfants, arrivés à l'âge de 10 ou 11 ans, ont dû abandonner cette classe pour aller aux écoles voisines (trajets de 2 à 4km) parce que les pères de famille ont reconnu que leurs enfants ne faisaient aucun progrès. Certains ont même été obligés de les mettre en pension, compte tenu du trajet trop long pour leur âge.

Quatre reproches principaux sont faits à l'enseignant :

- l'instituteur exerce avec dégoût;
- il n'y a point de surveillance aux heures de récréation;
- il n'a pas d'assiduité dans son travail;
- il ne se fait aucun scrupule de perdre des heures de classe ou des classes entières.

Les signataires – qui représentent 32 garçons scolarisables – illustrent ce quatrième reproche d'exemples concrets :

“ En avril dernier, Monsieur RAUZIER s'est absenté un samedi soir sans donner congé à ses élèves pour le lundi; à l'heure de la rentrée le lundi matin, les élèves ont trouvé porte close; ils sont restés autour de l'école jusque vers les 10 heures, mais en vain. Leur maître n'est rentré que pour faire la classe du soir. Quelques jours après, un ensevelissement avait lieu dans le village de La Combe un jour de classe, à deux heures du soir. Monsieur RAUZIER, heureux de trouver une occasion pour se récréer, fut y assister en famille laissant ses élèves livrés à eux-mêmes en classe; cette cérémonie terminée, il a trouvé plus agréable d'aller s'égayer au cabaret que d'aller reprendre sa classe pour ce dont il a délégué Madame RAUZIER.”

Les parents d'élèves contestataires assurent que les enfants, au fur et à mesure qu'ils grandissent, reconnaissent le dégoût et la nonchalance de leur maître. Ils ne font aucun cas des punitions données et cela entraîne un rejet pour les études.

En conclusion, les signataires affirment que Monsieur RAUZIER a perdu, à Saint-Privat, tout prestige comme instituteur et demandent son changement vers un autre poste où il rendrait de meilleurs services.

Les réactions de “ l'administration ” :

Dès le 2 juin 1892, Aimé PONSARD, boulanger Maire de St-Privat s'adresse au préfet. Il affirme que Monsieur RAUZIER, républicain sincère et dévoué, est généralement estimé. Pour lui, la pétition adressée ne mérite pas d'être prise en considération : "elle est due à l'initiative de deux ou trois pères de famille qui, pour des raisons que j'ignore, en veulent à Monsieur RAUZIER". Et d'ajouter que les autres signatures ont été recueillies à force de médisances et de prières et sont, par conséquent, des signatures de complaisance.

Un peu plus tard, le 16 septembre 1892, c'est au tour de l'inspecteur primaire de livrer ses impressions en adressant à l'inspecteur d'académie le compte-rendu de son enquête. En voici les différents points :

1/ Le promoteur de la pétition est Monsieur PIN^[6], expert géomètre et ex-adjoint au Maire, non réélu aux

dernières élections municipales^[7]. Il a été assisté dans sa déposition par Monsieur MICHEL, son beau-frère, maître d'hôtel à Saint-Privat, ennemi déclaré de l'instituteur.

2/ Une personne, bien informée, m'a dit que certains des 23 signataires de la pétition avaient signé sans se douter du but poursuivi par les instigateurs. Deux ont signé sans avoir jamais envoyé leurs enfants chez Monsieur RAUZIER.

3/ Le Maire a dit que l'instituteur était exact à ses heures de classe et que si l'on se plaignait, c'était à cause des élections.



Numa Rauzier à Vialas (vers 1900)

4/ L'instituteur, interrogé, s'est expliqué : s'il n'a pas fait classe les jours indiqués dans la pétition c'est pour cas de force majeure. Lors de l'enterrement, il était resté dans le café BRES, ne pouvant, à cause d'une averse, se rendre chez lui. Cela a été confirmé par une personne digne de foi.

5/ Ceux qui se plaignent réellement sont les conseillers non réélus en mai dernier. Les élections jouent un grand rôle dans la plainte.

6/ Numa RAUZIER est d'une capacité moyenne. Il n'est pas au courant des nouvelles matières et, comme bon nombre de maîtres, se trouve en état d'infériorité à l'égard de ses jeunes collègues.

L'inspecteur primaire conclut en proposant de ne rien faire pour l'instant.

Cette position sera également celle du conseil municipal de Saint-Privat. En effet, le Maire écrit au préfet le 21 septembre 1892 pour lui proposer, au nom du conseil, de ne pas tenir compte de cette pétition.

Malgré ces prises de position qui soutiennent l'instituteur, Albert PIN poursuit ses attaques, contestant les avis donnés dans une lettre au préfet du 26 septembre 1892. Pour lui, il n'y a pas de raisons politiques, affirmant que, parmi les plaignants, il est le seul à faire partie de l'ancien conseil. Quant au nouveau conseil, aucun membre n'est personnellement intéressé par l'école de La Combe... Monsieur PIN dénonce l'attitude de Numa RAUZIER qui, selon lui, ne craint point de se flatter qu'il a de bons appuis, notamment son frère pasteur, président du consistoire de Vialas, "*personnage lié intimement avec son confrère de Florac Monsieur GEMINARD*".

Le point de vue de l'administration ne semble point évoluer dans les mois et les années qui suivent.

Albert PIN adresse une nouvelle lettre au préfet le 1er février 1893 pour connaître les suites de la pétition, puis un autre courrier très virulent^[8] le 28 avril... 1901. Celui-ci sera appuyé par une lettre du 8 mai 1901 de monsieur MOLINES, ancien instituteur originaire de St-Privat, ancien secrétaire des groupes socialistes de Nîmes et membre fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. Reprenant le contenu de la lettre de Monsieur PIN, il regrette qu'autrefois, à l'époque du "digne ATGER" la commune de St-Privat ait fourni son ample contingent d'instituteurs, de pasteurs, d'officiers, d'ingénieurs, d'experts géomètres, d'employés de toute sorte. Alors qu'aujourd'hui, "*le maître n'a pas produit cinq certificats d'instruction élémentaire en 22 ans*".

La polémique, qui aura duré tout de même 9 ans, trouve son mot final dans une lettre de l'inspecteur primaire à l'inspecteur d'académie, en date du 10 mai 1901.

Selon lui, certains pères de famille envoient leurs enfants dans d'autres écoles pour deux raisons.

Quelques élèves vont se préparer à des examens chez des maîtres plus jeunes et plus au courant des programmes.

De plus, il existe des familles hostiles à Numa RAUZIER, dont la famille PIN qui a combattu sa candidature quand le consistoire l'a présenté à la fin de 1879. L'inspecteur considère également que le nombre important de filles à l'école des filles de La Combe, par rapport à celle des garçons, est normal puisqu'il n'y a qu'une école spéciale de filles pour la commune.

La retraite...

Après 41 ans de services civils et militaires, la santé de Numa RAUZIER le contraint à solliciter la liquidation de sa pension de retraite auprès de l'inspecteur d'académie, à qui il s'adresse le 4 décembre 1901 : "*Cette longue carrière commence à me fatiguer et je comprends qu'un jeune homme tout récemment sorti de l'école normale, plein d'entrain comme le sont en général tous ces jeunes gens, pourra[...] s'acquitter de sa tâche avec plus de zèle que je ne puis moi-même.*"

Car je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, que depuis longtemps déjà je suis atteint d'une douleur sciatique, d'origine rhumatismale et d'une névralgie trifaciale qui me font bien souffrir."

Numa RAUZIER est mis à la retraite le 2 août 1902. Il décède le 29 juillet 1919 à Clermont-Ferrand où l'un de ses fils était pasteur. Il repose aujourd'hui dans le petit cimetière de sa belle famille au quartier de Bluech à St-Privat-de-Vallongue.

Conclusion

Sans doute, la vie de notre aïeul a-t-elle été semblable au parcours de bon nombre d'instituteurs de cette époque. Confrontés à une demande forte et à des savoirs de plus en plus importants, ils n'ont pas échappé aux critiques et aux contextes parfois difficiles de la vie communale où existaient des luttes d'influence^[9].

Outil au service de l'enseignement, ces instituteurs de la génération de Numa RAUZIER ont sans doute été quelque peu "dépassés" par les jeunes "recrues" et les connaissances toujours plus importantes à transmettre. Mais ils ont bien joué - semble-t-il - la partition qu'on leur avait confiée.

Notes

[1] Pour l'anecdote, Numa Rauzier appartient à cette génération qui, née sous la royauté, se maria lors du second empire, et décédera pendant la IIIème République...

[2] Lignée installée à Cassagnas au moins depuis le milieu du 17ème siècle.

[3] Il est mentionné comme tel dès le 27 novembre 1831 (registre d'état-civil de Cassagnas)

[4] Loi Falloux

[5] Jean-Louis RAUZIER, oncle de Numa, Maire de Cassagnas de 1844 à 1873.

[6] : Il déclare l'avoir rencontré le 7 septembre 1892.

[7] Elections municipales du 1er mai 1892. Albert PIN, qui avait été élu dès le premier tour lors des élections de 1888, ne retrouvera jamais son siège de conseiller municipal. (Seulement 10 voix en 1900)

[8] Quelques extraits de la lettre de M. PIN montrent le niveau atteint par la polémique. ... "Il est désolant, pour une section de commune importante, d'être affligée d'un maître payé pour ne rien faire et qui vient précisément d'être promu à une classe supérieure jouissant d'un traitement de 1800 ou 2000 francs. Depuis 22 ans, c'est toute une génération victime de l'incurie administrative. Certes des plaintes nombreuses se sont produites, pétition au Préfet, réclamation à l'inspecteur primaire, etc. Rien n'y fait. Pourquoi? Parce que le nul instituteur Rauzier est le frère de M. Rauzier, Pasteur président à Vialas. Parce que le même instituteur Rauzier est l'ancien condisciple et ami intime de M Meynadier, Inspecteur primaire. Sont-ce là des raisons suffisantes pour qu'une démocratie marque de mort intellectuelle toute une localité pleine de sève et de vie et qui fait partie de cette phalange d'avant-garde républicaine cévenole."

[9] Une étude plus fine serait à mener dans ce domaine. Citons le notaire CABANIS de St-Privat-de-Vallongue qui, en octobre 1852, dénonçait les liens de parenté entre les conseillers municipaux. Notons enfin une certaine prédominance pour le poste de maire de la famille PIN de la Panarde (dont Albert PIN...) et des DUSSAUT... nom de jeune fille de l'épouse de Numa RAUZIER. Mais ceci mériterait une étude détaillée pour prouver nos affirmations.

Caguefer

(813 - M. Wienin - 30360 Vézénobres)

Il existe sur le mont Lozère plusieurs dépôts de scories métallurgiques qui n'ont que peu été étudiées. L'un d'eux se trouve près de l'Hôpital et de Villeneuve au lieu dit *Caguefer*. L'analyse des scories (fayalite) et de quelques fragments de minerai retrouvés (grès ferrugineux) indiquent une sidérurgie de type direct (forge à la catalane). Sa situation au bord du Tarn, divers vestiges encore reconnaissables de bâtiments et la présence d'un *Bois de la Mouline* à côté me portent à envisager une datation tardi-médiévale.

Un familier du fonds de Gap Francès aurait-il trouvé mention d'une forge : *farga, fabrega, fabrica*, ou autre "moulin à fer" dans ce secteur ?

Toute information m'intéresse.

Familles de Randon et de Castelnòu

(814 - Mme Renée Thibon - 07460 Casteljau)

Un "chercheur cévenol" connaît-il un ou des documents permettant de préciser l'époque et les causes de l'adoption par la famille de Randon (Gévaudan) du nom de Castelnòu et les liens des Castelnòu de Randon avec la maison du Tornel (le Tournel, Gévaudan) ?

"*Dominis Guigo de Castronovo, miles* [chevalier], *filius quondam* [jadis] *domini Guigoni de Castronovo*" est le grand-père donataire –dans l'acte de 1255 dit Division du Randonat– de la part vivaroise de ce Randonat à son petit-fils autre Guigo de Castronovo. Est-il ou non la même personne que "*nobilis vir Guigo Meschini, dominus Tornelli* [le Tournel] *et in parte Montisfortis* [Vilfort]", l'un des signataires de l'acte de 1269 dit Charte d'affranchissement des habitants du Randonat ?

Quels sont les liens de parenté de G. Meschin avec Randon de Castelnòu, autre signataire de cet acte, seigneur de Randon et en partie de Montfort ?

Les études et généalogies anciennes concernant ces familles sont le plus souvent confuses et semblent peu fiables.

Famille de la Jonquière (Tornac)

(815 - Henri Depasse - B1200 Bruxelles)

Quels sont les liens de parenté entre:

- 1.- BERMOND, époux de Claude de la CROIX (vivant en 1549);
- 2.- PIERRE, avocat puis diacre réformé à Nîmes, consacré pasteur le 2/2/1562 à Nîmes, époux de Loyse de la CROIX (vivant en 1573);
- 3.- PIERRE, époux de Bernarde de la MARRE de SALGAS (contrat le 26/8/1573); cette dernière se remarie en 1588 [cf. *Cahiers du Centre de généalogie protestante*, n° 23/1988, p. 1292];
- 4.- Noble PIERRE, seigneur de Tornac (1576 à 1592);
- 5.- PIERRE, époux de Marguerite de la FARE en 1608 [cf. *Encyclopédie Cévenole*, n° 13, article de Fernand Vidal];
- 6.- Noble PIERRE, "jeune" (vivant en 1598);
- 7.- PIERRE, époux d'Isabel PASCAL (vivant en 1612);
- 8.- PIERRE, "jadis chanoine" (vivant en 1565);
- 9.- Elisabeth ou Isabel, épouse de Jehan COSTE (vivante en 1594);
- 10.- Catherine, épouse d'Armand N... (vivante en 1562);
- 11.- Magdelaine, épouse d'André de la PORTE (vivante en 1568);
- 12.- Claude, époux de Magdelaine BLAQUIÈRE (vivant en 1609);
- 13.- Jacques, de Gaujac (vivant en 1609);

- 14.- Fulchrande (vivante en 1619);
- 15.- Raymond, archiprêtre d'Anduze (1540) et prieur de Générargues (1554).

Editions du Dom Vaissète

(816 - Jacques de Bary - 30460 - Lasalle)

Vivement intéressé par l'article de M. Fulcrand de Roquefeuil sur *Bermond d'Anduze et les Pellet d'Alès* (LCC n° 114), mais...je n'ai rien compris aux références.

Existe-t-il une édition de référence du *Dom Vaissète* ?

Je ne connais que le *de Vicq et Vaissète, revu par du Mège* (disponible chez Lacour) et l'introuvable "abrégé" de 1749 de Vaissète seul, qui est paginé par tome et non en continu, et qui me semble reprendre tout le texte d'origine sauf les commentaires et discours oiseux que de Vicq lui avait fait ajouter pour plaire à leurs commenditaires.

Piquée au vif par notre remarque, dans le précédent bulletin, déplorant que nombre des questions posées ici n'aient pas reçu le moindre commencement de réponse, notre adhérente Mme Thibon nous a fait parvenir des réponses très pertinentes à six questions en suspens.

Qu'elle en soit remerciée et félicitée au nom de tous les lecteurs du LCC.

Réponses

Sénéscal

(805 - J. André - 30132 Caissargues)

Au sens propre –et unique à ma connaissance– il s'agit du sénéchal, officier d'épée chargé de rendre la justice. Attaché à une métairie, il fut peut-être le sobriquet du métayer.

R. THIBON

Merum et Imperium

(806 - B. Malzac - 30700 Uzès)

Au début du XVIIIème, l'évêque de Mende, qu'on ne peut soupçonner d'ignorance envers le latin, rapporte deux hommages identiques. Il donne la traduction française du plus ancien, celui de 1280 : "*neuf mas qui sont dans la ville de Massevaques, ensemble la juridiction mere mixte impere, premières appellations et ressort qu'il a sur et dans trois mas situés dans ladite ville*" [Mémoire pour monseigneur l'évêque de Mende contre monsieur de Salgas, Chartrier de Salgas, M15]. Il cite ensuite le texte latin de 1307 qui lui correspond : "*novem mansos qui sunt in villa de Massavaquas et juridictionem in tribus mansis sitis in dicta villa et merum et mixtum imperium eorumdem et appellationes primas*".

Merum mixtum imperium définit le droit de justice féodale, et, dans le fait, est synonyme ou tout au moins redondant de *juridiction haute et moyenne*. La distinction entre haute et moyenne justice remonte à Charlemagne. "La haute justice pouvait connaître de toutes matières civiles, et de toutes matières criminelles, sauf les cas de lèse majesté et de fausse monnaie", la moyenne justice s'occupait des délits dont l'amende n'excédait pas 3 livres 15 sols, apposer les scellés, faire les inventaires de biens de mineurs, etc. [cf. Marion, *Dictionnaire des institutions de la France*]

Mere mixte impere est une francisation, plutôt qu'une traduction, de cette expression toute faite qui conserve l'ordre latin des mots.

Cette formule s'est éloignée du sens original à tel point que l'étymologie est réinterprétée.

Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes*, de Frédéric Godefroy (1880-1902), ne répertorie que *impere*, sans donner l'expression complète qui lui donne tout son sens, avec la définition "droit de haute et moyenne justice". Pour *mere* il renvoie sur *maire* (*mere*, *merre*, *mare*, *maieur*) plus grand, majeur, comme si *merum* venait de *majorum*. *Mixte* ne bénéficie pas de définition dans ce contexte.

A l'origine l'expression devait avoir un sens plus fort.

Imperium (neutre) faisait clairement allusion à l'*Imperium* romain c'est-à-dire au pouvoir de commandement militaire autant que juridictionnel. "Merus (neutre merum), pur, vrai, sans mélange" répondait à "mixtus (id.), mélangé". *Merum imperium* aurait donc représenté le pouvoir suprême, et débordé le cadre strict de la justice.

Le fait même que l'expression latine du pouvoir se soit figée, puis francisée, en une locution toute faite, reflète la perte du pouvoir régalien par les féodaux. Il ne leur restait plus que le pouvoir juridictionnel, qui constituait une importante source de revenus.

G. CAILLAT

Berbéziel en solié

(807 - J. André - 30132 Caissargues)

En complément à la réponse déjà donnée dans le n° 113, le terme latin *vervex* a donné *berbitz* en occitan. *Berbitz* est tombé en désuétude, remplacé par *aulha* ou *feda*. Mais il fut très employé au Moyen Age. Il a donné *berbiguièr* (=berger, francisé ultérieurement en *bergièr*), *berbialha* (=brebis en général, race ovine), *berbesin* (=parasite du mouton) et *berbeziel* (=bergerie).

"Ara ès pretz de raubar

Buàus, motons e berbitz."

Maintenant c'est mérite que de voler

Bœufs, moutons et brebis.

[Giraud de Bornelh, troubadour, XIIe s.]

"Roma trichairitz, cobeitat vos engana

Qu'a vòstras berbitz tondetz tròp de lana".

Rome tricheuse, la cupidité vous égare

Parcequ'à vos brebis vous tondez trop de laine.

[Guilhem Figueira, troubadour, XIIIe s.]

R. THIBON

Pain rosset

(808 - A. Claveirole - 26000 Valence)

Pain rosset (en occitan, *pan rosset* ou *roussè*).

L'abbé de Sauvages [Dictionnaire languedocien-français, 1756] donne "pain de recoupes, pain bis blanc", et Alibert: "pain blanc de deuxième qualité".

Le degré de qualité dépendant sans doute du degré de blutage de la farine (?).

R. THIBON

Nexar

(809 - P.A. Clément - Alès)

Nexar (ou *neisar* ?), verbe, ne pourrait-il signifier: "voir la suite" ? Il existe en occitan un adverbe tombé en désuétude: *nèis*, *nèisas*, qui signifie "même, encore" et qui est attesté dans le *Lexique roman* de Raynouard (1884) et dans le *Petit dictionnaire provençal-français* d'Emil Levy (1909).

R. THIBON

Le verbe *nexar* figure dans les comptes d'un marchand d'Aubin (Aveyron), Uc Lacalm, retranscrits par celui-ci le 25 octobre 1477:

Item me trames I rogamus que lo nexes a Rodes; per la nexa ho per lo sagel, XV d. (J. Delmas, dans Al Canyon: Aubin, 1998, p. 47-48).

Il faut traduire: Item il me transmet une citation judiciaire qu'il fit enregistrer à Rodez; pour l'enregistrement ou pour le sceau, XV deniers.

On retrouve le même mot sous la forme *anexa* dans les comptes consulaires d'Albi (Tarn), de 1392-1393 (éd. A. Vidal, 1911, t. II, p. 132):

a J. Barrachi, en deducio de so que lhi era degut per sos trebalhs, que anec servir una citatio a Rodez contra la I dels ministriers que devian estar en vila, enclus so que avian costat de sagelar en estavila e a Rodes e so que costec de far la anexa, II s.

On retrouve donc la même procédure: *citatio, sagelar, anexa*.

Ces deux exemples confirment la définition donnée par P.A. Clément: *nexar*, c'est bien enregistrer.

Jean DELMAS

Jeu de ballon

(810 - P.A. Clément - Alès)

Le jeu de ballon occitan était *la surla*, ancêtre du rugby. Selon Pierre Ladet (*Mémoire d'Ardèche - Temps Présent*, n° 23, 1989), ce jeu est attesté dès 1152. Il est alors dit *la sola* ou *soula*, du nom du ballon – une boule de cuir bourrée de son. Il était assez brutal et fut interdit en 1852. Malgré l'interdiction, il est encore pratiqué à Charmes-sur-Rhône le premier dimanche de Carême.

C'est un affrontement symbolique mais viril entre les jeunes mariés de l'année –*los nòvis*– et les jeunes célibataires. Il est précédé d'un rituel: maire en haut de forme accompagnant *las nòvias* au pré, précédé de porteurs de rameaux de chêne vert, ballon lancé au cri de "surla" et qu'un *nòvi* doit "faire boire" à la rivière (peut-être pour l'alourdir, air de *la surle* joué par la fanfare...

Sola dérive sans doute de *solea* (= sole, plancher, sandale) ou de *solea* (=base, fond, fond d'un fossé). Ce qui pourrait suggérer l'utilisation des fossés de tour de ville comme terrain de jeu ?

R. THIBON

Fêtes et foires "balladoires"

(811 - P.A. Clément - Alès)

De *balar*: danser ? Alibert donne *balador* (m.) et *baladoira* (f.): dansant, dansante. Comme aujourd'hui, les bals populaires étaient l'occasion de rixes, d'où la nécessité de maintenir la tranquillité publique.

R. THIBON

Le Nouveau Larousse illustré donne: "baladoire (de baladin), adj. – Qualification d'une danse licencieuse, autrefois usitée le premier de l'an et le premier mai.

En 744, le pape Zacharie rendit un décret pour abolir cette danse, décret qui fut appuyé par les ordonnances sévères des rois de France."

Il faut donc sans doute en conclure que ces foires pouvaient être plus ou moins anodines !

A. CLAVEIROLE

Aymat Catafau

Les celleres et la naissance du village en Roussillon (Xe–XVe siècles)

(Presses Universitaires de Perpignan, 1998, 708 p., photos aériennes et plans cadastraux. Prix: 200 F)

Aymat Catafau, chargé de cours à l'Université de Perpignan, a présenté une thèse sur "les celleres du Roussillon" en janvier 1997. C'est ce travail, dirigé par Pierre Bonnassié, qui vient d'être édité par les Presses Universitaires de Perpignan.

A. Catafau assimile les *celleres* du diocèse d'Elne aux *sagreras* de Catalogne qui ont été mises en évidence par P. Bonnassié.

Celleres et *sagreras* ont été délimités par le cercle de paix qui assurait une protection dans un rayon de 15, 30 ou 45 pas autour des églises médiévales. Symbolique au départ, le périmètre de sauvegarde s'est ensuite matérialisé par une palissade puis par un rond de maisons jointives. Le XIe et le XIIe siècle en Roussillon ayant été marqués par des conflits armés entre les féodaux locaux, les paysans mettaient leurs récoltes à l'abri dans de petits bâtiments qu'ils édifiaient à l'intérieur du "*circuitus ecclesiae*". En Roussillon, ce sont donc les *cellæ*/les celliers qui sont à l'origine du nom de cet espace sacré, où nul ne pouvait être arrêté et où aucun personnage ne pouvait se livrer à des exactions.

Comme les *sagreras* en Catalogne, les celleres roussillonnaises ont donné naissance aux premiers noyaux circulaires qui caractérisent la pré-urbanisation dans la France méditerranéenne.

Le mérite de A. Catafau aura été de révéler que ces enclos annulaires se sont développés non seule-

ment dans l'environnement des églises, mais aussi dans l'environnement des premières tours seigneuriales. Ce chercheur s'affirme donc comme un des pionniers dans une nouvelle discipline qui se penche sur la "morphogénèse" des villages médiévaux, c'est-à-dire sur l'élaboration du tissu de rues et de maisons.

Déjà, les travaux de Monique Bourin (*Villages médiévaux en Languedoc*) et de Cristof Pavlovski (*Les circulades languedociennes*) laissaient deviner que l'urbanisme concerté existait dès les XIe et XIIe siècles. Aymat Catafau nous le confirme magistralement. Ce phénomène est également décrit pour l'Aude par Dominique Beaudreu et Jean-Paul Cazes (*Morphogénèse des villages médiévaux* - Colloque).

Encore une fois, le Gard et l'est de l'Hérault restent en retard dans les avancées de l'histoire médiévale. Pourtant on y dénombre des centaines de "*fortalices*" qui, d'après A. Catafau, correspondent aux *celleres* roussillonnaises.

Il faut souligner que l'auteur ne s'est pas contenté d'analyser l'éclosion des villages médiévaux. Dans une troisième partie, remarquablement documentée, il en a suivi l'évolution urbanistique jusqu'au XVe siècle.

On peut seulement regretter qu'il n'ait pas ajouté un lexique des mots vernaculaires et un index des noms de lieux. Peut-être cette omission sera-t-elle réparée dans la seconde édition ?

Pierre A. CLÉMENT

Marthe Moreau

Les Châteaux du Gard

du Moyen Age à la Révolution

(Presses du Languedoc - Montpellier 1997, 272 p., nombreuses photos, dessins et plans en couleurs. Prix: 170 F.)

Ce sont près de trois cents châteaux que Marthe Moreau nous fait découvrir (ou redécouvrir) à travers ce véritable inventaire des demeures seigneuriales gardoises de l'Ancien Régime.

Les notices historiques et architecturales, photos et, parfois, plans accompagnant la description de chaque site dépassent largement le cadre souvent réducteur des guides touristiques.

Fruit de plusieurs années de recherches et d'investigations, aussi bien en archives que sur le terrain, souvent aussi avec les apports personnels des actuels propriétaires des lieux, ce travail comble un lacune.

En effet, si l'on excepte quelques monographies an-

ciennes sur certains édifices, aucun ouvrage aussi complet n'était disponible sur le sujet.

Comme le souligne dans sa préface Thierry Verdier, Maître de conférence à l'Université Paul Valéry, ce livre offre un catalogue complet de la diversité architecturale qui fit l'orgueil d'une petite région isolée des grands centres royaux.

Les photographies qui illustrent chaque notice sont de Henry Ayglon.

Petit lexique, bibliographie et index complètent ce livre, remarquablement édité.

A. CLAVEIROLE

Sites Internet intéressants

Nous avons ouvert cette rubrique à titre "expérimental" et avons reçu depuis plusieurs encouragements à persévérer. Ce que nous faisons donc.

Nous devons, par contre, des excuses à nos lecteurs pour leur avoir signalé le site de l'*Encyclopédie* de Diderot. Bien que vous ayant conseillés de l'explorer rapidement, ce site n'a été ouvert gratuitement au public que du 18 au 26 juin. Or, vous l'avez sans doute remarqué, notre bulletin (trimestriel) n'est tombé dans votre boîte aux lettres que vers le 10 juillet. L'information était donc périmée avant même qu'elle ne vous atteigne !

Notre collègue, Mme Jeannine Kirmann, après interrogation du responsable du site, n'a reçu qu'une réponse évasive quant aux conditions d'accès ultérieures. Elle s'étonne (comme nous) qu'un site du CNRS ne soit pas ouvert au public.

le Secrétariat

Mme Kirmann nous signale, par ailleurs, plusieurs sites intéressants et libres d'accès:

- le *Dictionnaire de l'Académie française* (édition 1694)

<http://humanities.uchicago.edu/ARTFL/projects/academie/1694.searchform.html>

On peut accéder de même à la 5ème édition en remplaçant **1694** par **1798**.

- le *Thresor de la langue françoise*, de Jean Nicot (1606)

http://humanities.uchicago.edu/forms_unrest/TLF.html

- le *Dictionnaire Maitron* (mais il n'indique que les noms figurant dans l'édition papier)

<http://www.maitron.org/>

Plus spécialisé, mais plus proche de nos pôles d'intérêt, notre collaborateur Ives Rauzier nous demande de signaler qu'il a ouvert un site concernant Cassagnas (Lozère):

<http://perso.wanadoo.fr.rauzier/>

Ce site –mis à jour périodiquement– présente des documents et des références d'archives.



Pierre Clément donne les justifications plausibles de l'appellation "puits de Cordoue"



la porte Bartone



Sous la paroi rocheuse:
un autel sacrificiel



la "rude" ascension
du plateau du Dugas
sous la conduite
de P. Clément
et G. Liotard

Les hors-série

H.S. 01 - Les châteaux de l'arrondissement de Florac (Robert Poujol)	80 F (12,20 €)
H.S. 02 - Bibliographie forestière des Cévennes (Michel Cointat)	60 F (9,15 €)
H.S. 03 - Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzière) Réédition	90 F (13,72 €)
H.S. 04 - Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille Hugues)	30 F (4,57 €)
H.S. 05 - Etat des sources généalogiques des Archives du Gard (Y. Chassin du Guerny)	épuisé
H.S. 06 - Sommaire des titres de Mas Aribal (Y. Chassin du Guerny)	épuisé
H.S. 07 - La tour de Pintard (Jean Pintard)	30 F (4,57 €)
H.S. 08 - Index alphabétique du L. C. C. 1976-1977-1978 (Mme Y. Laporte)	20 F (3,05 €)
H.S. 09 - Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardèche (R. Evesque)	20 F (3,05 €)
H.S. 10 - Les martinets ou forges à fer (Jean Dautun)	30 F (4,57 €)
H.S. 11 - Gabriel PINTARD de Ganges (Jean Pintard)	30 F (4,57 €)
H.S. 12 - Promenade à travers notre famille (A. et P. Chambon)	épuisé
H.S. 13 - Samuel PINTARD - Galérien pour la foi (Jean Pintard)	40 F (6,10 €)
H.S. 14 - Alexandre-Edouard PINTARD (1790-1821) (Jean Pintard)	25 F (3,81 €)
H.S. 15 - Etat des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans) [nouvelle édition]	50 F (7,62 €)
H.S. 16 - Les voies de communications dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	25 F (3,81 €)
H.S. 17 - Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Elisabeth Fontanieu)	30 F (4,57 €)
H.S. 18 - Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	épuisé
H.S. 19 - Les abjurations à Mialet (1663-1685-1688) (Bernard Atger)	40 F (6,10 €)
H.S. 20 - Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)	30 F (4,57 €)
H.S. 21 - Henry PINTARD (Jean Pintard)	30 F (4,57 €)
H.S. 22 - Index alphabétique du L. C. C. 1979-1980-1981 (Mme Béatrice Laporte)	20 F (3,05 €)
H.S. 23 - Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean Pellet)	20 F (3,05 €)
H.S. 24 - Sources documentaires du Mont Lozère - Villefort (A. Laurans)	20 F (3,05 €)
H.S. 25 - Un château cévenol - Champclaux (Jean Dautun)	40 F (6,10 €)
H.S. 26 - L'église de Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	30 F (4,57 €)
H.S. 27 - Mialet - Archives communales anciennes antérieures à 1790 (Bernard Atger)	50 F (7,62 €)
H.S. 28 - Emigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	40 F (6,10 €)
H.S. 29 - Cévenols du Refuge - Les DAUTUN (Jean Dautun)	40 F (6,10 €)
H.S. 30 - Isabeau REDONTIER (Jean Pintard)	30 F (4,57 €)
H.S. 31 - Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	25 F (3,81 €)
H.S. 32 - Biens et archives du grand prieuré de Saint-Gilles (J. Valat de Chapelain)	35 F (5,34 €)
H.S. 33 - Familles PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	35 F (5,34 €)
H.S. 34 - Le 28 mars 1703 - Enlèvement et déportation des habitants de Mialet (Bernard Atger)	35 F (5,34 €)
H.S. 35 - Index alphabétique du L. C. C. 1982-1983-1984 (Mme Béatrice Laporte)	25 F (3,81 €)
H.S. 36 - Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard (1681-1687) (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	50 F (7,62 €)
H.S. 37 - Génolhac 1685 - Les Nouveaux Catholiques (Jean Pellet)	25 F (3,81 €)
H.S. 38 - Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	25 F (3,81 €)
H.S. 39 - Les Seigneurs de Vézenobres (Elisabeth Fontanieu et André Bord)	30 F (4,57 €)
H.S. 40 - Anduze en 1400 (Jean Pellet)	20 F (3,05 €)
H.S. 41 - Les sommaires du LCC (n° 0 à 80 -1974-1989) (M. Daudet)	50 F (7,62 €)
H.S. 42 - Index alphabétique du L. C. C. de 1985 à 1990 et Sommaires des n° 81 à 84 (B. Laporte-M. Daudet) ..	30 F (4,57 €)
H.S. 43 - Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (M. Daudet)	90 F (13,72 €)
H.S. 44 - Les abjurations à Marsillargues (J. Pintard)	35 F (5,34 €)
H.S. 45 - Index alphabétique du L. C. C. de 1991 à 1993 et Sommaires des n° 85 à 96 (B. Laporte-M. Daudet) ..	40 F (6,10 €)
H.S. 46 - Inventaire des archives de l'Evêché d'Uzès (Y. du Guerny - J. Pellet)	100 F (15,24 €)
H.S. 47 - Index alphabétique du L. C. C. de 1994 à 1996 et Sommaires des n° 97 à 107 (B. Laporte - I. Forgiel) .	40 F (6,10 €)
H.S. 48 - Etat des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe s. (Y. Chassin du Guerny)	120 F (18,29 €)

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.

- Les documents signalés "épuisé" sont consultables au Centre de Documentation de Génolhac.

Le Lien des Chercheurs Cévenols

Secrétariat: A. Claveirole - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 VALENCE